Réunion publique à Grans, lundi 26 mai 2025

Salle / Adresse :	Salle Gérard Philippe, Grans
Participants :	120 personnes en salle, 76 à distance
Début > fin :	18h12 à 21h00
Questions-réponses :	15 questions

Réunion publique intermédiaire

Commission nationale du débat public (CNDP)

M. Marc PAPINUTTI - Président

Commission particulière du débat public (CPDP)

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI - Présidente de la CPDP

M. Étienne BALLAN - Délégué Régional PACA de la CNDP et membre de la CPDP

M. Anne LAPORTE – Membre de la CPDP

M. Michel GAIRAUD - Membre de la CPDP

Intervenants

Mme Gabriella VALVASON-SERODINE : Ajointe au maire de Grans

M. Didier MAMIS : Secrétaire général aux Affaires régionales – SGAR PACA

M. Sébastien FOREST : Directeur, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – DREAL PACA

M. Christophe BORGUS : Sous-préfet de l'arrondissement d'Istres

M. Jean-Laurent LUCCHESI : THT 13/30

M. Jean-Michel DIAZ : Président du Groupement Maritime et Industriel 13 (GMIF)

M. Julien MONTFORT : Maître de conférence, École Nationale Supérieure d'Architecture (ENSA) de Marseille

Mme Gwénaëlle HOURDIN - Déléguée générale, Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles, SPPPI PACA

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Bienvenue. Je propose de laisser la parole à Gabriella VALVASON-SERODINE pour l'accueil républicain.

Mme Gabriella VALVASON-SERODINE, Adjointe au maire de Grans

Monsieur Jérôme BONET, préfet du Gard, Monsieur Didier MAMIS, secrétaire général pour les Affaires régionales, Monsieur Christophe BORGUS, sous-préfet d'Istres, Monsieur le Président de la commission nationale du débat public, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les Élus, Mesdames et Messieurs, bonjour.

Avant tout, veuillez excuser Monsieur le Maire, Philippe LEANDRI. Il m'a chargée de vous accueillir pour cette soirée de débat public. Soyez les bienvenus à Grans. Quand vous nous avez sollicités pour une mise à disposition d'une salle, eu égard de l'importance de la thématique, nous n'avons pas hésité à modifier nos plannings pour vous accueillir. La ville de Grans est profondément attachée au devenir du territoire de Fos-sur-Mer et de l'étang de Berre, comme en témoigne son implication dans l'organisation de cette réunion de ce soir. Ce débat public intitulé « Fos-Berre-Provence, un avenir industriel en débat » illustre l'importance accordée par la municipalité à l'avenir industriel et environnemental de cette région, soulignant son attachement à un développement durable et intégré.

Avant de laisser la parole aux différentes interventions, permettez-moi, au nom de la municipalité, de vous remercier d'avoir choisi Grans pour informer et débattre de ces sujets ayant un impact direct sur la population et l'environnement de notre bassin de vie. Mon planning ne me permet pas d'assister à toute cette réunion, mais j'essaierai d'y rester un maximum.

Bonne soirée.

(Applaudissements.)

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci, Madame. Effectivement, merci pour l'accueil dans cette période où les salles sont très demandées fin-mai/juin. Monsieur MAMIS est arrivé. Donc, Monsieur MAMIS, secrétaire général aux Affaires régionales.

M. Didier MAMIS, Secrétaire général aux Affaires régionales PACA

Merci. Bonsoir à toutes et tous. Merci à Monsieur le Maire et Madame l'Adjointe de nous accueillir dans cette salle, ici à Grans, pour cette nouvelle étape du débat public, débat de zone qui concerne la zone industrielle de Fos – Étang de Berre. Je voudrais d'abord excuser le préfet de région Provence – Alpes - Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, Georges-François LECLERC, qui ne peut assister à cette séquence ce soir, mais qui, bien entendu, continue à suivre de très près ce débat. Il a déjà été présent à plusieurs réunions, et il sera présent à d'autres réunions qui viennent, bien entendu.

Je voudrais très simplement rappeler que ce débat a été demandé conjointement par les trois préfets, le préfet des Bouches-du-Rhône, le préfet également du Gard, représenté ce soir par le secrétaire général de la préfecture, que je salue, et préfet également des Alpes-de-Haute-Provence, qui est peut-être représenté également ce soir — je crois qu'il devait être représenté —, donc les trois préfets qui ont souhaité mettre en débat cette grande transformation d'un territoire, donc Fos – étang de Berre.

Et pourquoi deux autres départements ? Parce qu'il y a des connexions — on a déjà eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises — avec le territoire du Gard et avec le territoire des Alpes-de-Haute-Provence. Et l'objectif de ce débat, puisqu'on est en plein dedans, il est double. D'abord, apporter un éclairage sur l'ensemble des projets qui concernent cette zone — certains ont déjà démarré, d'autres vont bientôt démarrer, d'autres sont encore en perspective —, qui concernent des projets industriels, mais pas seulement, des projets aussi d'aménagement, d'infrastructure, notamment de transports, transport d'électricité aussi, donc une vision d'ensemble des projets qui est offerte finalement aux différents acteurs et à la population de ce vaste territoire. Et le deuxième objectif, c'est celui justement d'apporter un éclairage, et donc d'avoir un débat sur l'impact cumulé, l'impact additionnel, les effets cumulés de ces différents projets à l'échelle de ce territoire, effets — on va y venir ce soir puisque c'est un peu le cœur de cette réunion de ce soir — qui sont à la fois positifs d'un point de vue économique d'un point de vue de l'emploi, et qui potentiellement peuvent être également négatifs, impacts notamment au niveau de l'environnement et de la protection de l'environnement. Et, sur ces sujets, il nous faut, bien entendu, tout faire pour éviter un impact important sur ces territoires, donc réduire ces impacts, les éviter si possible, et les compenser quand on n'a pas véritablement d'autre choix. Donc, c'est ces deux aspects-là qui sont prévus pour être mis en débat à l'occasion de ces différentes réunions.

Vous le savez, ces réunions ont commencé début avril, doivent se terminer avant la mi-juillet. Et donc, là, on se trouve à peu près au milieu, d'où cette réunion, qui est une réunion dite intermédiaire, donc qui va nous permettre de tirer un premier bilan, en tout cas d'avoir une vision très large de ces différents projets et de discuter des impacts cumulés des projets sur cette zone de Fos-sur-Mer.

Je voudrais vous dire que les services de l'État sont très mobilisés ce soir, donc largement représentés, pour intervenir d'une part, et ensuite répondre aux questions qui pourront être posées.

Et pour terminer, je voudrais remercier la commission nationale du débat public qui organise cette réunion, et tout particulièrement son président, puisqu'il nous fait l'honneur, Monsieur PAPINUTTI, d'être présent ce soir. Je ne sais pas si vous étiez présent lors des précédentes réunions, mais à la première. En tout cas, ça nous fait très plaisir que vous soyez là, également avec la présidente de la commission particulière du débat public, puis Monsieur BALLAN également, qui est votre relai régional, donc qui intervient et qui anime ces réunions de débat depuis début avril.

Voilà ce que je voulais dire en introduction, en vous remerciant encore une fois de votre présence, puis en vous proposant de démarrer. Merci à vous.

(Applaudissements.)

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Avant de démarrer, nous allons vous proposer de faire un peu connaissance pour ceux qui étaient déjà à la réunion d'ouverture, sachant que cette réunion aujourd'hui est en présentiel à Grans et en hybride, et nous avons actuellement 65 personnes en ligne aussi. Donc, je vais vous poser quelques questions, à main levée en salle, et, en ligne, ils pourront répondre un petit questionnaire, comme ça, on saura un peu qui aujourd'hui participe à ce temps du débat.

Alors, est-ce que vous participez à cette réunion — vous pouvez lever la main plusieurs fois si vous estimez que vous êtes dans plusieurs catégories ; aucun souci — en tant que riverain, citoyen ? Qui ? Merci. Personnes intéressées ? Quelques personnes sont intéressées. En tant que membre d'une association ? Quelques associatifs. Représentant d'une institution ou d'une collectivité ? Un peu plus que les associatifs. Chercheur, acteur universitaire, scolaire, de la formation ? Ah, voilà. Bienvenue. Élu du territoire, du territoire au sens large ? Quelques élus. Et enfin, porteur de projet, acteur industriel ou représentant d'assistant à maîtrise d'ouvrage ?

Donc, une belle diversité dans la salle aujourd'hui finalement entre ces différentes catégories. Je vais demander en ligne s'ils peuvent afficher les résultats du sondage. Donc, en ligne, finalement, on a une majorité de porteurs de projet et d'acteurs industriels, des représentants d'institutions et de collectivités, mais pas d'élu en ligne.

Deuxième question. Vous savez que le périmètre du débat est large puisque c'est l'avenir à la fois de Fos – Berre, mais des territoires liés aussi, donc dans le Gard et les Alpes-de-Haute-Provence. Donc, la question suivante... Ah, il y a une faute d'orthographe. Donc, Grans : G.R.A.N.S. Alors, est-ce qu'il y a des personnes de Grans ? Quelques personnes de la commune. De Fos-sur-Mer ? Quelques personnes aussi. D'Istres ou autour de l'étang de Berre ? D'autres communes des Bouches-du-Rhône ? Une majorité qui vient d'autres communes des Bouches-du-Rhône. Des Alpes-de-Haute-Provence ? Monsieur NOÉ. Du Gard ? Et ailleurs en France ? Du Var ? Du Vaucluse ? D'accord. On voit que ce projet intéresse largement. Et en ligne, on va voir la composition. A priori, l'hybride, c'est pour permettre à des personnes plus éloignées de participer. Je pense que le sondage est en train d'être rempli. C'est un mystère. On va enchainer et l'on va garder le mystère sur les personnes en ligne. On vous informera dès qu'on aura... Ah ! Nous avons donc principalement des personnes d'ailleurs en France ou d'autres communes des Bouches-du-Rhône, également, pour 1/6e des participants des Alpes-de-Haute-Provence, quelques personnes du Gard, mais personne de Grans ou de Fos-sur-Mer en ligne. Et, en ligne, ça avait été corrigé, donc le questionnaire est bien passé.

Maintenant, on vous propose de présenter le cadre de ce débat, et je donne la parole à Marc PAPINUTTI, président de la commission nationale du débat public.

M. Marc PAPINUTTI, Président de la Commission nationale du débat public

Bonsoir à toutes et tous. Merci d'être ici. C'est un plaisir de revenir pour la deuxième fois sur ce débat et de rappeler ce qu'est la CNDP et quel est son rôle.

Le rappel de fond, c'est de se dire que toute personne a le droit, dans les conditions et limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement ; c'est l'article 7 de la Charte de l'environnement ; c'est d'autant plus important quand l'État, les trois préfets, nous a saisis, de se dire, pour ceux qui sont là, que c'est un exercice qui est un droit, mais qui est un exercice qu'il faut appliquer et bien réaliser, et je suis assez fier de voir que nous remplissons les salles dans ces réunions.

À quoi sert un débat public ? On nous le demande souvent.

Principalement, c'est que la participation du public permette de modifier ou d'élaborer la décision publique ayant une incidence sur l'environnement.

- D'abord, à améliorer la qualité d'une audition publique et à contribuer à sa légitimité démocratique, c'est-à-dire que les choses ne descendent plus et les choses sont échangées, les choses sont présentées, et vous voyez le monceau de documentation qui apparait dans le dossier, la cartographie, tout ce qui est fait, qui est fait pour vous, pour le public, le grand public principalement ;
- Assurer la préservation d'un environnement sain pour les générations actuelles et futures, sujet qui est bien connu sur le bassin de Fos notamment ;
- Sensibiliser et éduquer le public à la protection de l'environnement ;
- Et améliorer et diversifier l'information environnementale.

C'est l'article L.120-1 du Code l'environnement, mais c'est aussi une de nos missions profondes lors des débats publics. Et je remercie la présidente, Audrey, et le délégué régional, Étienne, parce que, grâce à eux, vous êtes là, puis, grâce à toute l'équipe de la CPDP, tant les autres membres de la commission particulière que le secrétariat général. Et je dois dire que cet exercice est important pour nous.

Nous avons un mode d'action qui est assez simple, avec des principes. Les principes sont au nombre de six. Je l'avais déjà dit, mais je le répète un peu partout en Franc où je m'exprime sur le sujet :

- Indépendance vis-à-vis de toutes les parties prenantes, que ce soit d'ailleurs l'État, le Gouvernement. C'est l'indépendance de la CNDP, des membres de la commission particulière.
- Neutralité par rapport au projet. Alors, c'est un peu plus compliqué. La neutralité par rapport à un projet aussi complexe pour un ensemble de projets, mais c'est bien, ça veut dire qu'il n'y a pas de prose de position, pas de jugement, pas d'avis de la CNDP.
- Transparence sur son travail, et l'exigence, mais ça, vous connaissez déjà les deux membres que j'ai cités. Je peux vous dire que la transparence, nous l'exigeons, nous la demandons, nous publions les éléments, nous ne gardons rien pour nous. C'est vraiment la transparence.
- Ce qui est important, c'est qu'on ne fait pas de référendum, mais c'est la qualité de l'argumentation qui va compter ; c'est-à-dire que ce n'est pas 10 pour et 3 contre, non, mais c'est quels sont les arguments qui sont donnés ?
- Et — c'est le cinquième principe — égalité totale de traitement sur toutes les contributions, quels que soient les auteurs.
- Et le sixième, auquel je tiens plus particulièrement, c'est l'inclusion, c'est-à-dire de pouvoir être capable d'aller atteindre tous les publics, parce qu'il y a des gens qui ont la capacité de venir à une réunion comme ici, de s'exprimer, de prendre la parole en public, mais il y a d'autres gens qui ont plus de difficultés et c'est notre rôle aussi d'aller jusqu'au bout.

Voilà ce que je voulais redire, en vous souhaitant une bonne réunion et en étant très attentif à celle-ci. Je reviendrai d'ailleurs pour Arles à la prochaine réunion. Merci.

(Applaudissements.)

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public
Merci. Étienne BALLAN maintenant va vous présenter un peu plus le cadre de la réunion de ce soir.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission particulière du débat public

Bonsoir à toutes et à tous. Effectivement, on est à une réunion intermédiaire et, pour ça, on voulait quand même repartager avec vous le périmètre et les enjeux du débat. Ce débat, il a été voulu par le Parlement d'abord. C'est lui qui a imaginé ce principe d'un débat mutualisé, qui rassemble un grand nombre de projets, et le Parlement a bien indiqué que ce débat devait porter à la fois sur les projets, mais aussi sur la vocation, auxquels ces projets contribuent. Et la vocation, elle est portée, en l'occurrence portée au débat, par la personne publique qui a saisi la CNDP, à savoir les trois préfets, donc l'État. Cette vocation proposée par l'État consiste essentiellement, effectivement, à ces logiques de réindustrialisation et de décarbonation.

Nous, en tant que CNDP, notre devoir — c'est inscrit dans le Code de l'environnement —, c'est de prendre ça, la vocation qui est proposée, de la discuter, et y compris de discuter de l'ensemble de ces alternatives : qu'est-ce qui pourrait être fait d'autre ? Quels sont aussi les objectifs de cette vocation ? Qu'est-ce qu'elle poursuit ? Et enfin, bien entendu, quelle va être l'opportunité de faire l'ensemble des projets qui contribuent à cette vocation ? Donc, vous voyez que le débat est à plusieurs niveaux ; c'est : faut-il cette vocation pour le territoire ? Mais aussi,

La Commission nationale du débat public
244, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France T. +33 1 40 81 12 63
debatpublic.fr

faut-il chacun des projets comme ils sont présentés ? Autrement, faut-il les suspendre, les abandonner, les poursuivre, les modifier ? Et enfin, pour pouvoir décider de ça, en tout cas débattre de ça pour que, après, les décideurs prennent leur décision, parce que c'est bien ça l'esprit du débat public, il faut pouvoir avoir l'image d'ensemble, c'est-à-dire la question des effets cumulés de l'ensemble de ces projets : les faits positifs, les faits négatifs, les faits de différente nature sur l'emploi, sur l'environnement, sur le territoire au sens large ; c'est extrêmement important. Et, dans ce débat public, on essaie, mais je crois que vous essayez tous, et c'est vraiment un effort collectif, de toujours poser la globalité, de poser l'ensemble.

Donc, pour ça, ce soir, on va essayer de tirer les premiers enseignements du débat. La CPDP prendra la parole plusieurs fois — Audrey va expliquer tout à l'heure — pour déjà faire entendre un peu ce qu'il s'est dit dans les réunions précédentes ; ce ne sera pas exhaustif, mais au moins quelques éléments à partager. Puis, on essaiera aussi de se projeter sur ces questions d'évocation, c'est-à-dire pas seulement chaque projet individuellement, mais véritablement l'image d'ensemble et l'avenir de ce territoire à long terme.

Où est-ce qu'on en est d'un point de vue factuel ? Je pense qu'on a l'habitude de montrer un peu la diversité des outils qui sont utilisés dans le débat public. C'est une diapo qui est rapide, mais, aujourd'hui, vous avez :

- Des réunions publiques, mais il n'y a pas que ça dans le débat public.
- Il y a des webinaires ; il y en a déjà eu un et il y en aura plusieurs ensuite.
- Il y a eu des forums.
- On va insister un peu sur les visites de sites. Il y a des visites sur l'ensemble des sites concernés qui devraient accueillir ou qui pourraient accueillir ces projets à l'avenir, donc je vous invite vraiment à vous renseigner sur le site du débat où vous avez presque tous les projets, tout ce qui est vraiment mis en discussion dans le débat. On pourra aller voir concrètement sur place. On a fait la visite à Manosque la semaine dernière sur l'ensemble des sites sur le 04, et l'on continue.
- Les débats mobiles, c'est-à-dire présents dans l'espace public pour discuter avec les personnes, c'est-à-dire sur les marchés, sur des stands.
- Un point important, les ateliers ou les débats autoportés. Là aussi, très important, vous avez la possibilité, tous autant que vous êtes, dans vos organisations respectives, de porter vous-même un débat. On a monté un kit, un dispositif, qui vous aide à organiser ce débat, à le tenir, et, la seule chose qu'on vous demande, c'est de nous en faire une restitution pour que, ce qui se sera dit dans votre organisation, on puisse en tenir compte dans le bilan de débat public. Ça, c'est très important ; ça permet de démultiplier les espaces de débat et d'aller discuter avec des gens un peu partout là où ils sont. Donc, vous avez en ligne le kit du débat.
- Un système de questions/réponses et d'avis. Aujourd'hui, on est à 48 questions publiées et 9 avis publiés ; ça va normalement augmenter.
- Puis, les cahiers d'acteurs. Je pense que certains connaissant déjà le dispositif. C'est un format de quatre pages qu'on propose à tous les acteurs organisés qui souhaitent écrire leur position à un moment donné du débat — ça peut être maintenant ; ça peut être plus tard — de façon égalitaire, pour que tout le monde puisse évoquer et être lu par les autres ; c'est bien ça l'enjeu des cahiers d'acteurs.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci, Étienne. Donc, en pratique, ce soir, qu'est-ce qu'on vous propose ? On va procéder en deux temps par rapport aux deux questions qui étaient proposées. Tout d'abord, sur les enseignements du débat, sur l'opportunité des projets industriels et des infrastructures et de leurs effets cumulés, et, dans un second temps, on pourra débattre des vocations pour les territoires.

Sur le premier temps, on débutera par une présentation de la CPDP pour rendre compte de choses entendues dans d'autres temps du débat, et pas seulement en réunions publiques, mais également lors d'ateliers avec des lycéens, lors de visites. Et nous aurons deux interventions de Monsieur LUCCHESI, de THT 13/30, et de Monsieur DIAZ, du GMIF, un temps d'échange avec la salle, puis d'autres interventions en avançant sur les questions des effets cumulés, avec tout d'abord une intervention de la DREETS pour amener d'autres informations sur les questions de financements publics, d'emploi et de compétences et de projections économiques dans la suite de questions posées dans la première partie du débat, et également une intervention de la DREAL par rapport à l'étude en cours sur les effets cumulés, son cahier des charges qui se base sur les recommandations de l'Autorité Environnementale, et qui, dans les questions soulevées, guideront aussi des réunions dans la suite du débat. Sur les vocations, nous entendrons le travail du dispositif RÉPONSES, pardon, organisés par le SPPPI, qui a fait un débat autoporté. Et, également, nous entendrons la présentation de travaux d'étudiants par Julien MONFORT pour nourrir finalement tout ce débat sur les vocations, puisqu'un débat public, c'est vraiment l'espace de discussion de l'ensemble des alternatives. Toute personne est bienvenue. Toute parole est bienvenue en contribution au débat. Et nous allons maintenant passer au premier temps. Je vais donner la parole à Étienne BALLAN pour faire une actualisation de la cartographie interactive du débat avec les projets.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission particulière du débat public

Merci, Audrey. C'est un petit temps bref, mais simplement pour essayer d'expliquer une des premières productions du débat public. C'est justement de construire cette image globale pour que toute personne ait vraiment accès à l'information sur tous les projets qui sont connus ou envisagés sur le territoire. Donc, on avait déjà fait un travail important. Est-ce que tout le monde a déjà visité cette page du site internet ? Qui l'a visité ? Quand même. Les autres, vous n'avez pas de punition, ce n'est pas le sujet, mais peut-être que cette présentation vous incitera à aller voir. C'est un outil très simple. Je vais en faire une démonstration, c'est un bien grand mot, mais ce que je voudrais surtout essayer de dire... Alors, là, vous avez l'ensemble du territoire. Je vais zoomer un peu sur Fos. Avec cet outil, vous avez la localisation précise de chacun des projets connus ou envisagés. Lorsque vous glissez dessus, vont s'afficher tout simplement les éléments clés sur le projet en question : le nom, où l'on est, et surtout la filière. Quand vous cliquez dessus... Alors, qui ai-je choisi sans faire exprès ? C'est le GPMM. Très bien. Je n'ai vraiment pas fait exprès, je vous le garantis. Et si je clique dessus, s'ouvre, à droite, une fiche plus complète avec l'ensemble du descriptif du projet et de l'activité, mais aussi des éléments chiffrés sur à la fois le financement, l'investissement attendu — c'est vraiment l'investissement qui est concerné ici —, le nombre d'emplois qui seraient éventuellement créés, et enfin l'horizon de mise en service ou de mise en œuvre du projet. Alors, ça, c'était juste pour vous montrer le système.

Ce que je voudrais vous dire maintenant, c'est que, pour chacun de ces projets, vous avez en ligne, sur le site internet du débat, une page ou en tout cas des éléments d'information qui vont être un peu plus approfondis par rapport à ce qu'il y a sur la cartographie. Donc, en gros, la cartographie, c'est la porte d'entrée vers la connaissance plus fine des projets. L'État avait déjà fait une première sélection, c'est-à-dire 34 projets que l'État a inscrits dans le dossier du maître d'ouvrage en début de débat, considérant que ces projets-là étaient les principaux projets qui contribuaient à la vocation.

Le public a déjà mentionné un certain nombre d'autres projets ou d'autres porteurs de projet se sont manifestés, ou enfin d'autres contacts ont été pris par la CPDP pour que cette liste augmente. Aujourd'hui, en ligne, vous en avez trois de plus. Il y en aura probablement une dizaine de plus dans le courant de cette semaine. Donc, ce sont des projets qui ne sont peut-être pas dans le dossier du maître d'ouvrage de l'État, mais qui sont aujourd'hui en ligne, sur lesquels vous pouvez avoir de l'information. Je vais peut-être aller voir très brièvement, et, après, je m'arrêterai.

Je vais prendre à Lavéra. Voilà. Je vais prendre par exemple ce projet de Lavera Chemicals, un projet qui, au départ, qui ne faisait pas partie de la liste de l'État, mais qui est véritablement un projet de décarbonation porté par un industriel et qui, aujourd'hui, effectivement, entre dans une logique toute simple d'information du public. L'intérêt de cela, c'est que le public peut aussi poser des questions à l'ensemble de ces maîtres d'ouvrage pour pouvoir obtenir des réponses. Où est-ce qu'ils en sont de leur projet ? Qu'est-ce qu'ils comptent faire ? Comment comptent-ils le faire ? Et enfin, dernière chose — et, après, je m'arrêterai là —, vous avez ici tout un tas de choses et vous avez tout un tas de données. Ça, c'est la liste des projets que vous avez ici, mais je voudrais quand même vous montrer quelques autres éléments. Alors, par exemple, vous avez le risque industriel et vous allez avoir directement associés, — là, en l'occurrence plutôt à l'existant, puisque ce sont des sites industriels, il y a des activités existantes —, un certain nombre de périmètres — là, on parle du risque industriel ; on peut parler des questions d'inondation ou de submersion par exemple —, et ça vous permet aussi de faire le lien. Alors, attention, la carte, ce n'est qu'une carte. Il ne s'agit pas de dire qu'elle a des réponses ; ce n'est pas du tout l'objet. Mais, ça vous permet de questionner l'ensemble de ces projets par rapport à un certain nombre de sujets. Il y aura aussi les lignes THT existantes parce que c'est un sujet aussi important dans le débat, etc. Voilà. J'en reste là. Je voulais simplement vous indiquer que, dans la logique de garantir le droit à l'information du public, et le principe de ce débat mutualisé, cette liste de projets va augmenter et s'actualiser au fur et à mesure jusqu'à la fin du débat public, de sorte que tout ce qui est connu et envisagé vous soit rendu accessible en termes d'information. Merci.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci pour le partage de cet outil de vision globale et qui continuera à être alimenté tout au long du débat. Tout retour est bienvenu, et contribution par cette entrée. Maintenant, Michel GAIRAUD va nous dire quelques mots sur les questions posées, les premiers enseignements sur la base des rencontres depuis le début du débat.

M. Michel GAIRAUD, Membre de la Commission particulière du débat public

Effectivement, on vous le présente très rapidement, parce que vous imaginez le nombre d'heures déjà de débat, de contributions et de modalités.

Les premiers enseignements. On a repéré neuf grands axes qui commencent à se dégager à mi-chemin. Encore une fois, rien n'est exhaustif dans ce que l'on vous montre.

- On a beaucoup débattu, au départ, des solutions techniques, puis le débat est ouvert sur ce sujet, notamment autour de la maturité des technologies convoquées, et en particulier autour de la filière hydrogène qui est au centre de ces solutions techniques.
- Deuxième point, les questions de dépendance énergétique, de besoins, de coûts et de sobriété ont été particulièrement abordées.
- Puis aussi est apparu un sujet autour de la localisation des projets. Je cite une phrase, par exemple : pourquoi concentrer les efforts de production d'hydrogène essentiellement sur Fos, alors que, dans la vallée du Rhône, il y a des friches industrielles ?
- Autre famille de sujets qui a été abordée, la question des financements des projets et de leur viabilité, notamment la question de la pérennité en termes de production de la sidérurgie française a été débattue.
- La question de la participation financière de l'État et des industriels aussi est apparue dans le débat.
- Puis, l'emploi a été questionné. Je peux citer une phrase : certaines entreprises dans les projets qui sont présentés ici vont créer de l'emploi, d'autres vont en détruire. Là, ce n'était pas une question, mais plutôt des inquiétudes.

- Autre famille de sujets débattus, l'interdépendance des projets, par exemple la part d'hydrogène produit dans la région qui sera consommée dans la région elle-même.
- Le sujet de la complémentarité ou de la concurrence entre les différents projets a aussi été questionné.
- Et, ça, c'est récurrent dans toutes les réunions, le sujet des délais et des temporalités a été souvent au centre des questions du public, avec beaucoup de questions, beaucoup d'avis autour des calendriers des projets et des calendriers des besoins, et souvent autour de la question de l'alimentation électrique.
- Dernier point, dernière diapo sur ce sujet : des enseignements sur l'opportunité, la question des déplacements, des transports, du logement et des infrastructures publiques, ces questions-là sont apparues avec, par exemple, des questions du type : l'État a investi dans les industries, quels investissements sur les routes, le ferroviaire, le maritime ?
- Et, pour finir, de façon encore une fois très provisoire et très incomplète, les effets sur les risques et impacts sur l'environnement ont été posés, notamment sur la question de l'eau et de ce qu'on a résumé sur les termes d'écologie industrielle et d'écologie du territoire.

Merci.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci, Michel, pour ces, rapidement, différents sujets qui ont été soulevés. Maintenant, je vais demander à Monsieur LUCCHESI pour un retour. On a sollicité deux acteurs associatifs pour les retours après cette première partie de débats.

M. Jean-Laurent LUCCHESI, Stop THT

Merci. Bonjour à tous, bonjour à toutes. Je suis Jean-Laurent LUCCHESI. Je suis le porte-parole du collectif THT 13/30, qui regroupe 30 associations des Bouches-du-Rhône et du Gard. Rapidement, je veux rappeler que le collectif a souhaité ce débat et l'on est ravi de ce débat. Il est passionnant, il est riche, et tous les éléments intéressants permettent de développer la compréhension des enjeux sur ce territoire.

Plusieurs points positifs : le débat lui-même tel qu'il existe. C'est une première française. C'est vraiment une vision territoriale élargie qui permet de mieux comprendre les enjeux. Et des moins : toute une série de problématiques qui sont soulevées. Je ne rentrerai pas en détail sur tous, mais notamment la durée du débat qui nous semble courte. 3 mois et demi sur un tel sujet, sur un tel territoire, avec autant de projets, c'est assez court, et avec ce qui va avec, c'est-à-dire les documents manquants, les documents qui arrivent, certains, et c'est super, notamment la fameuse tierce expertise, mais, bien sûr, d'autres qui ne sont pas là, et notamment des demandes sur les autres vocations de ces territoires. Il y a une vocation, qui est la vocation industrielle, et l'on va en parler, mais il y a d'autres vocations, et l'impact économique sur ces vocations et les impacts environnementaux ne sont pas assez présents, notamment sur l'étude des effets cumulés, qui est le thème principal du débat et qui n'arrivera que 15 jours avant la fin du débat. Donc, c'est vraiment la durée qui nous semble un problème.

D'autres points, qui sont plutôt des propositions. Très clairement, ce débat doit pouvoir se poursuivre. Je sais que l'État peut saisir la commission nationale du débat public pour qu'il y ait une forme de débat continu et qu'on puisse continuer à travailler. Nous souhaitons véritablement que ces débats puissent continuer sur un temps suffisamment long pour qu'on puisse continuer à travailler ensemble.

Une menace : la sincérité du débat peut être remise en cause. Si tous ces éléments ne sont pas réunis, on pourra avoir l'impression, ce qui a été évoqué lors de la dernière réunion à Saint-Martin, que les carottes étaient déjà cuites et qu'on vient simplement entériner sur une forme de grand système d'acceptabilité sociale. Donc, on plaide pour un débat plus long.

Alors, un agacement. C'est un grand mot « agacement », mais quand même. On parle beaucoup de réchauffement climatique, de décarbonation, de réindustrialisation, et notamment par les acteurs qui sont véritablement des acteurs de ce réchauffement climatique, des acteurs de cette mondialisation qu'on peut appeler et qui a été appelée « heureuse », et qui l'est beaucoup moins, des délocalisations et des désindustrialisations. Je ne sais pas si vous avez regardé la télévision hier. Sur France 5, il y avait un reportage intéressant sur le sujet, qui a commencé il y a une cinquantaine d'années, et donc, aujourd'hui, on en a les conséquences. Donc, c'est un peu une forme d'agacement de voir que l'ensemble des acteurs le répète à toutes les réunions — et j'ai assisté, avec celle-là, aux huit réunions publiques, j'ai fait des débats, j'ai rencontré des gens, etc. —, et une culpabilisation avec, quelques fois, de petits airs de chantage, avec « si l'on n'y arrive pas, ça ne se fera pas », etc., qui sont gênants. Je dirais qu'une bonne partie des acteurs n'agissent pas en tant que philanthropes ici ; ils y ont des intérêts économiques, et de se faire donner la morale, c'est quelques fois un peu gênant.

Alors, le constat que nous avons, le premier est important, c'est qu'il y a un diagnostic partagé. Soyons très clairs, je n'ai pas entendu une voix qui vient dire que nous sommes contre la vocation de ce territoire, la vocation industrielle, la vocation portuaire, les emplois qui vont avec derrière, et le développement économique unique pour la France et la région. Ça, c'est un point important. Ce consensus large, répété maintes fois, il peut être le socle d'un accord unique en France sur la base d'une économie florissante et respectueuse des gens et de l'événement. Je pense que c'est une chance, et c'est une rareté, saisissons-la. Tout ça peut se faire sans rapport de force, et ce serait une première.

Autre point. Certains éléments — je ne vais pas rentrer dans le détail, ce sera sur le site, et je mange mon temps — très rapidement : les questions, c'est les data centers. Pourquoi ces data centers, alors qu'on peut les mettre ailleurs ? C'est l'absence de dialogue — alors, on a débat, mais l'on n'a pas forcément dialogue — qui exacerbe les oppositions, notamment agriculteurs avec le nord et le sud, etc. Et donc, un point important sur les friches industrielles — on en a parlé tout à l'heure —, c'est-à-dire qu'il existe des tas de sites qui sont potentiellement utilisables et qu'on aimerait utiliser, et donc nous demandons un moratoire aussi sur les mesures compensatoires qui sont travaillées, notamment par RTE aujourd'hui, et qui ne sont pas dans le cadre.

Alors, je vais très vite pour parler de la ligne très haute tension. Dans ce projet, seul le point de la ligne haute tension, qui est crucial, pose débat véritablement. Dans toutes les réunions, on en a parlé. Et donc, les coûts et les délais sont minimisés, les solutions de stockage, et, là aussi, nous demandons un moratoire à RTE. Alors, petite plaisanterie, ne le prenez pas mal, RTE, c'est basé sur un journal de gauche qui s'appelle La Tribune et qui a évoqué ce sujet, donc « Innover ou disparaitre, RTE », c'est l'enjeu et c'est le sujet. Merci beaucoup.

(Applaudissements.)

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Monsieur DIAZ, pour le GMIF, donc le Groupement maritime et industriel de Fos et de sa région.

M. Jean-Michel DIAZ, GMIF

Jean-Michel DIAZ. Je suis effectivement le président du Groupement maritime et industriel de Fos et de sa région, qui est une association loi 1901, qui est une structure syndicale et qui représente l'industrie au sein de l'UPE 13, qui est le MEDEF des Bouches-du-Rhône.

Tout d'abord, je voudrais rappeler des points qui ont été évoqués tout au long des échanges et le fait que la zone industrialo-portuaire de Fos-Berre est un pilier stratégique de l'industrie et de l'économie régionale, et également nationale. Je dirais que, aujourd'hui, elle est à la croisée des chemins entre, d'une part, son héritage industriel et les impératifs de décarbonation de transition écologique et de souveraineté industrielle. Alors, l'industrie sur notre territoire, d'abord elle a fait la richesse et la prospérité de ce territoire, et c'est une activité historique puisqu'elle a plus de 200 ans. Elle regroupe des acteurs majeurs de l'industrie, du raffinage, de la pétrochimie, de la chimie, de la sidérurgie, de l'aéronautique, et de la logistique, qu'elle soit portuaire ou terrestre. C'est 45 000 emplois et c'est, en tout, 200 000 emplois qui font prospérer tout un écosystème. Mais, la zone de Fos-Berre, et on l'a vu dans les échanges, c'est 25 % des émissions industrielles de CO2 en France et c'est 40 % des émissions, toutes activités confondues, de l'ensemble de notre région, et avec un essoufflement d'ailleurs du dynamisme de la zone, sans aucune implantation d'usine en taille industrielle depuis plus de 40 ans et des projets perdus qui sont allés s'implanter ailleurs.

Nous avons aujourd'hui une opportunité qui est unique à la fois d'aménager notre territoire et de le faire prospérer pour les trois générations futures qui sont devant nous. D'abord, il y a eu un enseignement avec la crise sanitaire, où notre tissu industriel ne permet plus d'assurer la souveraineté des produits qui sont essentiels pour la France et pour l'Europe. Deux, la transition est possible, et on le voit chez des industriels du territoire qui l'ont déjà entamée, que ce soit l'électrification ou la décarbonation des procédés, que ce soit des carburants renouvelables ou que ce soit des projets d'hydrogène vert et renouvelable déjà annoncés, pour certains en cours de construction, et, bien sûr, toute la chaine logistique. Puis, on a la chance de disposer d'une zone industrialo-portuaire qui a été imaginée à l'époque pour accueillir plus de projets industriels, mais ils ont été freinés notamment par les crises pétrolières successives. Et donc, on a la chance d'avoir ici un foncier industriel qui est disponible.

Nous vivons une opportunité qui est unique sur notre territoire, parce qu'on a aujourd'hui 20 milliards d'euros de projets d'investissements qui sont comptabilisés, 10 000 emplois directs et 30 à 40 000 emplois indirects, et, induits, c'est 50 000 emplois qui vont se présenter sur le territoire. Ce sont de nombreuses retombées positives pour les familles, pour l'ensemble de l'économie, pour l'aménagement du territoire, pour l'environnement et pour la prospérité, je l'ai dit, des trois générations futures. Mais, rien de tout cela ne sera possible sans l'acheminement massif et à court terme d'électrons pour la décarbonation de l'ensemble de la région, que ce soit d'ailleurs les activités industrielles, que ce soit la mobilité ou que ce soit le tertiaire. Les porteurs de projet doivent prendre des décisions dans les prochains mois, mais ils ne peuvent les prendre que s'ils disposent des garanties nécessaires pour démarrer leur unité ou leur usine en temps et en heure.

Alors, quelques enseignements à mi-débat :

- D'abord, et je rejoins ce qui a été dit tout à l'heure, un quasi-consensus sur la nécessité de saisir cette opportunité, de pérenniser les activités existantes et d'accueillir les nouveaux projets qui sont bénéfiques à l'ensemble du tissu économique et social de la région, des régions voisines, et plus largement de la France.
- Un besoin massif d'électrons — et, là-dessus, on est encore d'accord — pour participer activement à notre souveraineté industrielle, mais aussi pour décarboner l'ensemble des activités, et on l'a évoqué, qu'elles soient industrielles à Fos, et, je le répète, pas que, il y a la mobilité, il y a le tertiaire, il y a la data, donc c'est vraiment l'ensemble des activités.

- Puis, une forte mobilisation de l'ensemble du tissu économique pour faire aussi entendre notre voix pour construire un avenir durable pour tous.

Merci.

(Applaudissements.)

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur DIAZ. Alors, il y avait quelques questions adressées à la CPDP, mais l'on propose d'y répondre après et de passer maintenant aux échanges avec la salle. Donc, on va commencer. Vous pouvez soit lever la main soit écrire sur le carton jaune soit les deux. On va prendre une question au fond. Dans le cadre de cet échange, on souhaitait vous soumettre deux questions : « Quels enseignements tirez-vous du débat à ce stade ? », « Quelles nouvelles questions ont émergé ? », mais, bien entendu, toute prise de parole est bienvenue.

M. Stéphane BERGAMINI, France Chimie Méditerranée

Bonjour à tous. Je suis Stéphane BERGAMINI, délégué général de France Chimie Méditerranée, la fédération des entreprises de la chimie. Pour réagir sur vos deux questions, moi, je vais être très pragmatique. Je vais vous dire que la chimie est un pilier stratégique de notre industrie. Elle est essentielle pour notre souveraineté. Sans elle, pas d'hydrogène, pas de batteries, pas de médicaments, pas de transition énergétique. Ici, sur ce territoire, la chimie innove. Elle forme, elle emploie, elle investit depuis des décennies. Elle se transforme déjà pour répondre aux exigences environnementales, tout en renforçant sa compétitivité. Ce que nous défendons, nous industriels de la chimie, c'est une chimie responsable, en créant localement, capable de garantir notre autonomie dans les chaines de valeur critiques. Produire en France, c'est aussi sécuriser l'approvisionnement du pays et ne plus dépendre de solutions venues de plus loin. Pour réussir, nous avons besoin d'un cadre clair, d'une visibilité sur l'accès à des énergies bas carbone, aux infrastructures, et d'un engagement fort des pouvoirs publics. Aujourd'hui, je le dis, la chimie n'est pas un problème. Elle est un maillon vital de la réindustrialisation et de la souveraineté nationale. Il est temps de lui donner les moyens d'agir.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. On va rester, pour l'instant, sur le fond de la salle, et, après, on s'avancera petit à petit. Est-ce qu'il y avait d'autres questions ? Monsieur. Vous pouvez également poser des questions ou donner à l'équipe les papiers jaunes. On va prendre trois questions, ou interventions puisque je n'ai pas noté de question à la première intervention.

M. Serge COUTOURIS, Représentant des travailleurs du Golfe de Fos

Pour se mettre dans le débat — nous, on est représentants des travailleurs du Golfe de Fos —, on partage à 80 % ce que Jean-Laurent LUCCHESI a présenté. Premièrement, juste une petite précision, nous, on n'est pas en opposition avec les agriculteurs, loin de là. Chacun défend son gagne-pain à la fin du mois pour nourrir sa famille et, en aucun cas, on est opposition avec les agriculteurs. Là où je rejoins Jean-Laurent LUCCHESI, c'est sur le fait qu'on a abandonné l'industrie depuis 50 ans, et, d'un coup, on se réveille et il faut tout faire vite.

Oui, il faut réindustrialiser le pays et bien entendu que les politiques de droite, de gauche, du centre, et les gouvernements successifs, depuis ces 50 dernières années, ont abandonné l'industrie en France. Abandonné ! Parce que la mondialisation, et ça a été cité, c'était : on va produire moins cher pour vendre au mieux pour se faire des profits. Et, à l'époque, il y avait un parti politique, il y a bien longtemps de ça, qui ne représente plus grand-chose maintenant, c'était « fabriquons français », mais le « fabriquons français », ce n'était pas l'extrême droite qui le portait, mais c'était le parti communiste français, pour faire un peu de politique et des repères.

Alors, oui, on veut des industries et, oui, on veut que notre territoire se développe, mais l'on veut des industries avec des services publics, un hôpital, des soignants, des aidants, et il nous faut des routes, etc. Mais si, à tout ça, on ne répond jamais, on va se faire beaucoup de CNDP, beaucoup de réunions, etc., parce qu'il y a un millefeuille de freins qui empêchent tout développement en France. Là, on parle du Golfe de Fos, mais il faudrait le faire à l'échelle de la France entière tout ça si l'on ne veut plus de chômage, si l'on veut ceci ou cela. Et, bien entendu — je suis aussi d'accord avec Jean-Laurent LUCCHESI —, il n'y a pas que des philanthropes. Une entreprise vient pour faire de l'argent et, si elle ne fait pas d'argent, elle ne s'installe pas.

(Applaudissements.)

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Une dernière question dans le fond, puis l'on reviendra vers l'avant de la salle.

Mme Christine HINQUE, Présidente Club Open Ouest Provence

Bonjour messieurs-dames. Je suis la présidente du club Open Ouest Provence. Christine HINQUE. Je représente un collectif de six communes, l'ancien San Ouest Provence, à peu près une centaine d'entreprises, avec une nouvelle découpe aujourd'hui puisqu'il y a une majorité qui appartient à ce club et qui est plutôt de petites structures, de très petites entreprises ou encore des autoentrepreneurs. Et ma question, parce que c'est le temps des questions, c'est : comment est-ce qu'on peut assurer justement à ces toutes petites structures qu'elles pourront participer à l'écologie industrielle territoriale, c'est-à-dire qu'on fasse appel à des prestataires locaux ? Je crois que c'est ce qui pourra le plus les rassurer aujourd'hui sur cette question. Donc, pour expliciter ma question, comment des collectifs comme nous, mis à part le fait de participer à des réunions comme celle-là, pouvons-nous d'ores et déjà rassurer ces petites structures quant au fait qu'elles deviendront les prestataires de demain ? Merci.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Alors, après ce premier jeu d'interventions ou de questions, peut-être sur le rapport aux petites structures, est-ce que, dans la salle, des personnes veulent prendre la parole ?

M. Jean-Michel DIAZ, GMIF

Oui. Je vais apporter une réponse. D'abord, la première réponse, c'est que le groupement maritime industriel, avec l'UPE 13 et l'ensemble des acteurs économiques, les MEDEF territoriaux et les fédérations, on organise des séquences d'information sur ce qu'il va se passer sur le territoire et comment chacun peut en avoir des retombées économiques. Il y a quatre réunions planifiées dans la période qui arrive. Donc, ça, c'est le premier élément de réponse.

Le deuxième élément, et je l'évoquais tout à l'heure, c'est que l'industrie générait sur l'ensemble du territoire, prenons celui des Bouches-du-Rhône, c'est 200 000 emplois, 45 000 emplois directs et 200 000 emplois au total. Quand on regarde les emplois indirects et les emplois induits, on les multiplie en général par trois et par quatre, en fait, on considère que l'ensemble de la chaine est impacté jusque d'ailleurs au boulanger et au boucher, ce qui est le cas, parce que, s'il y a de l'activité industrielle, il y a des salariés, donc ils vont consommer, que ce soit la viande, le poisson, les fruits, les légumes, etc.

Il y a un troisième élément de réponse, c'est que l'ensemble des acteurs économiques, quand ils viennent sur un territoire, ils viennent pour contribuer au développement économique et social du territoire. Et donc, non seulement l'on emploie des personnes du territoire, mais, en plus, on a une vocation à faire travailler, toute chose étant égale par ailleurs, bien évidemment, préférentiellement les acteurs du territoire. Donc, on y reviendra puisqu'on a des réunions prévues là-dessus.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Il y avait une question précédente sur la durée du débat, les informations manquantes, et le fait que les data centers ne soient pas inclus, donc une réponse rapide côté CPDP.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Premier élément sur la durée du débat. Donc, un débat public normalement est prévu pour durer quatre mois au maximum, mais il est prolongeable de deux mois supplémentaires ; c'est une décision qui incombe à la CNDP, la commission nationale du débat public, et il faut qu'il y ait des motifs, c'est-à-dire que la demande de prolongation soit motivée et que la CNDP juge que, oui ou non, c'est important de le faire ou pas. Donc, nous, nous sommes à disposition s'il y a des demandes de prolongation à transmettre à la CNDP, mais c'est bien la CNDP, représentée par son président ici présent, qui en décidera, et ce n'est pas du tout automatique, mais c'est simplement une possibilité.

Deuxième point sur infos manquantes ou délai de mise à disposition des informations. Je pense que, effectivement, dans ce débat public, l'information, c'est d'abord un peu en même temps que le débat avance, c'est à la fois un peu compliqué... D'ailleurs, pour ne rien vous cacher, un gros nombre de ces producteurs d'informations sont un peu sous pression ; je pense aux services de l'État notamment, qui doivent produire, en avançant dans le débat, un certain nombre de documents que la CNDP leur demande pour la parfaite information du public. Donc, nous, nous suivons, de manière à ce que l'ensemble de ces documents soit diffusé au minimum une semaine, si possible 15 jours, mais minimum une semaine, avant que les réunions aient lieu sur ces thématiques-là. On est conscient que ce n'est pas très satisfaisant. C'est vraiment lié à ce délai très court de préparation du débat, mais c'est aussi une bonne chose que le débat suscite des demandes d'information complémentaires.

Et enfin, sur les data centers, c'est justement peut-être une demande un peu nouvelle puisque ces data centers sont apparus dans le débat à l'occasion de la réunion de la semaine dernière sur l'évaluation des besoins en électricité et des priorisations de raccordement, et donc, effectivement, un certain nombre d'acteurs souhaite que ces data centers soient plus directement discutés, leur localisation, leur délai de réalisation, le pourquoi et leur localisation. Le pourquoi : ils sont à Marseille, pas à Marseille, est-ce qu'ils peuvent être à Marseille, etc. Donc, effectivement, les data centers devraient, j'espère rapidement, faire partie de la liste des projets discutés en débat public, mais, toujours partiel, il n'y a pas d'obligation légale à ce que les maîtres d'ouvrage de ces data centers nous donne des informations. On espère qu'ils le feront ; on va les solliciter pour le faire, et faire en sorte qu'un maximum d'informations sur ce sujet aussi soit disponible.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. J'ai bien repéré les mains levées en salle, mais l'on a également une intervention et des questions en ligne, donc l'on va prendre quelques questions en ligne. Mais, j'ai bien repéré, et l'on aura le temps de prendre toutes les questions en salle. L'intervention en ligne.

M. Jean JALBERT, Institut de recherche Tour du Valat

Bonjour. Jean JALBERT. Je représente la Tour du Valat, qui est un institut de recherche environnementale basé en Camargue. D'abord, je souhaitais être parmi vous, mais des soucis logistiques m'ont empêché d'y être, donc je suis en ligne. À ce stade du débat, je voulais exprimer trois sentiments qui me traversent. D'abord, la satisfaction, et ça a été dit, mais je veux insister là-dessus : la satisfaction quant au travail mené par la CNDP et la CPDP. C'est un très bel exercice démocratique, dense, diversifié, informé, pluraliste et respectueux, donc, je n'insisterai pas, mais c'est un vrai satisfecit. Au-delà de ça, je dois exprimer une frustration. Alors, je comprends bien que, pour poser les débats, il faut partir par des briques, et, ensuite, on voit l'ensemble. Mais, l'essentiel des débats jusqu'à présent a eu lieu en silo, c'est-à-dire par projet, par filière, par territoire, donc c'est, bien sûr, utile, mais l'enjeu, c'est bien d'avoir cette analyse globale transversale. Et aujourd'hui, à ma connaissance, seule la réunion du 20 mai sur les besoins en énergie avait ce caractère global, et, ça a été dit et je partage assez cette analyse, pour moi, elle n'a pas tenu ses promesses, notamment la documentation donnée en amont, à mon avis, n'avait pas le caractère ouvert avec différents scénarios pour vraiment engager un débat informé.

Et c'est là que se loge mon inquiétude pour la suite, c'est que, à l'évidence, maintenant, on engage cette deuxième partie du débat, et c'est vraiment elle qui doit nous permettre d'appréhender et discuter les impacts cumulés des divers projets à l'échelle des territoires de la ZIP de Fos-Berre, mais également, bien sûr, des territoires liés — ça été dit — jusque dans le Gard et les Alpes-de-Haute-Provence. Ça a été dit, l'État a mandaté un bureau d'étude qui travaille, et je pense qu'il travaille dur, pour réaliser cette étude d'analyse des effets cumulés sur l'environnement. Mais, voilà, aujourd'hui, nous sommes à mi-débat. Si l'on en croit l'agenda, on voit que c'est le 18 juin, donc ça veut dire dans trois semaines et dans un moins d'un mois avant la fin du débat que cette étude sera présentée, et il est critique que cette étude soit présentée, soit soumise, et qu'elle puisse être analysée bien avant le moment où elle sera présentée.

Donc, une question sur le moment de la disponibilité de cette étude, et enfin, et ça a été relevé par l'Autorité Environnementale, il est indispensable que la vie de l'analyse des effets cumulés ne s'arrête pas avec le débat. Cette étude sera, bien sûr, incomplète, et c'est normal, et ce sera sûrement frustrant, et c'est normal, mais il est essentiel que ce document vienne s'enrichir au fil du développement des connaissances, et qu'il permette de développer et de partager largement l'information la plus fiable et actualisée sur l'incidence du programme. Et donc, il y a un vrai enjeu de gouvernance post débat public sur lequel nous souhaitons également avoir des éclaircissements. Merci.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

On va prendre deux autres questions en ligne, ou interventions.

Mme Sofia ALIAMET, Animatrice

Nous avions une question pour Monsieur DIAZ pour le volet financier, donc notifier la répartition des 20 milliards d'euros d'investissement. Sont-ils des subventions de l'État, de l'Europe, versus les fonds privés ? Et quels fonds ? BlackRock, fonds de pension ? Quel investisseur et de quel pays ?

M. Jean-Michel DIAZ, GMIF

C'est une question qui est très large, complexe d'ailleurs, et l'on ne peut pas y répondre en 2 minutes. Je pense qu'il pourra y avoir...

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Il y a une présentation juste après justement, et une fiche qui a été produite. Donc, on aura une présentation de la DREETS sur ce sujet-là, sur la répartition entre financements publics et privés.

Mme Sofia ALIAMET, Animatrice

On a deux autres points. Le premier, c'est la question de la sobriété. Plusieurs questions reviennent sur : quelle place pour la sobriété énergétique, que ce soit pour l'industrie, pour les habitants ou pour les collectivités ? A priori, c'est une question qui se pose. Et une deuxième, que je vais donner en direct pour Monsieur le Représentant de la THT, où l'on demande : quelle réaction à l'expertise qui vient d'être publiée sur le site du débat ?

M. Jean-Michel DIAZ, GMIF

Sur le sujet de la sobriété, la sobriété, c'est une priorité. Je dirais que c'est le premier pilier. Quand on parle de décarbonation, de transition écologique, la première chose est de faire en sorte de moins consommer. Et la meilleure énergie, c'est celle qu'on ne consomme pas ; donc, ça, c'est le premier élément. Ensuite, vient se rajouter l'efficacité énergétique. Quand on améliore l'efficacité énergétique des procédés, des bâtiments, on vient forcément diminuer la consommation. Donc, ce sont vraiment les deux premiers piliers de l'action, et il n'y a pas un seul industriel qui ne travaille pas déjà sur ces deux premiers piliers.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Également sur la sobriété, si d'autres personnes veulent répondre sur la sobriété, y compris les porteurs de projet.

M. Jean-Laurent LUCCHESI, Stop THT

Sur la sobriété, je veux bien rajouter une petite touche. La sobriété des industriels, oui, elle est en cours pour certains, pas tous. L'efficacité également. Mais, la sobriété, ça touche la consommation globale, et y compris de tous. J'ai bien regardé les chiffres qui m'ont été montrés, et la consommation énergétique la plus importante, c'est les habitants des territoires.

Donc, ça pose la question aussi d'une politique publique de sobriété. J'ai entendu la promotion des pompes à chaleur. Une pompe à chaleur, ça marche bien si le bâtiment est bien isolé, si l'on produit de l'énergie, sur ce même bâtiment, électrique pour l'autoconsommer. Et peut-être que la sobriété, c'est aussi une politique publique ambitieuse adressée à l'ensemble de la population pour faire baisser les consommations et que cette sobriété ne touche pas que les professionnels, qui le font de fait.

Deuxième question, la fameuse expertise. On a reçu l'étude, donc 75 pages, on va lire ça en détail. Certains éléments, c'est des réactions, et je dirais qu'en lisant la synthèse, on s'aperçoit qu'il y a quand même deux projets, le projet aérien et le projet enterré, qui méritent des carrés verts, donc 4 pour un et 3 pour l'autre — on n'est pas loin —, donc ça veut dire que les deux solutions sont potentiellement et techniquement faisables ; c'est l'élément qu'on entend. Donc, on va réagir très précisément le 2 juin sur cette étude, après l'avoir étudiée en détail, parce que c'est vraiment un travail. Autant la première étude des besoins est, on va l'appeler insuffisante, par rapport à ces besoins-là, même si elle a le mérite d'exister, et c'est déjà très bien, mais la deuxième mérite une analyse plus en détail, que nous ferons de façon beaucoup plus complète le 2 juin. Mais, pour revenir là-dessus, il y a quand même des points sur le coût et sur les délais qui sont à discuter au vu les enjeux. Je vous ai entendu, Monsieur DIAZ, même si je tiens à préciser que, heureusement pour les boulangers, il n'y a pas que les gens qui travaillent pour l'industrie qui consomment dans les boulangeries, et ces gens-là vivent aussi de toutes les autres activités économiques du territoire, qui sont nombreuses. Mais, très clairement, il y a un besoin aussi de revoir ces délais en détail sans faire peur, et je dirais que les éléments rassurants pour des investisseurs, c'est que l'ensemble de la population est pour, donc c'est un élément majeur pour pouvoir démontrer qu'on veut faire ça et je plaiderai pour bien caler les délais. Et surtout, j'ai fait, avec cette réunion, huit réunions, et j'ai rencontré beaucoup de monde, et l'intérêt, du débat, c'est aussi les avants et les après où l'on va discuter, et, sur ces éléments-là, j'ai rencontré des gens qui sont des créatifs, qui sont des inventifs. On ne peut pas me laisser croire qu'on n'est pas capable aujourd'hui d'innover aussi bien sur le transport de l'énergie qu'on le fait pour l'industrie.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Sur d'autres points, donc l'on a un point noté, par rapport à l'intervention, cette demande d'information complémentaire par rapport à la fiche sur les besoins d'électricité, et la question sur l'étude sur les effets cumulés, il y aura une réponse dans la présentation suivante, donc l'on reporte. On va reprendre des questions dans la salle. Donc, il y en a quatre.

M. Christian MARQUIS, Collectif Cistude

Bonjour. Je suis Christian MARQUIS, du collectif Cistude, qui est une association environnementale membre de la FNE 13. Je comptais poser un cas d'école ce soir, mais, avant, je vais rebondir sur quelques mots. « Philanthrope », oui, je crois que c'est assez fatigant d'avoir face à nous des gens qui se drapent dans la décarbonation ou qui se drapent dans la création d'emplois. Il faut dire les choses clairement, les porteurs de projet sont là pour faire du profit ; tout le monde le sait. Il faut arrêter d'avancer masquer. Ce qui motive les porteurs de projet — je vais être un peu brutal —, c'est le fric, c'est les thunes, c'est le cash, c'est le blé, c'est le grisbi ; tout le monde le sait. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, je vais m'adresser à mon camarade de la CGT, je crois, si j'ai bien compris, qui citait un auteur, qu'il connait sans doute — je ne sais pas où il est, je ne le vois plus —, un auteur du 19e siècle : « *La production capitaliste use de la technique que pour régner dans le même temps les deux sources vives de toute richesse, la terre et les travailleurs. La planète, c'est la nôtre, celle de nos enfants, celle de nos petits-enfants. Et les*

travailleurs, nous l'avons été, nous le sommes, nos enfants le seront, nos petits-enfants le seront. Le capitalisme marche sur ses deux jambes, ne lui emboitons pas le pas ».

Je vais revenir maintenant sur un cas d'école très précis. Ça se passe tout près. Il y a trois ans, une entreprise envisageait d'installer à Grans, sur la commune de Grans, un entrepôt logistique géant.

Un intervenant non identifié

(*Intervention inaudible hors micro*.)

M. Christian MARQUIS, Collectif Cistude

Non, pas du tout. Laisse-moi finir. On en parlera après. C'est le contraire que j'ai voulu dire ; on s'est mal compris. Donc, il y a trois ans, une entreprise envisageait d'installer, sur la commune de Grans, un entrepôt logistique de 35 hectares. Une enquête publique a eu lieu, les associations environnementales se sont mobilisées, trois commissaires-enquêteurs ont émis un avis défavorable, le préfet a aussi émis un avis défavorable, FNE 13 a déposé un recours au tribunal administratif, et le PLU a été annulé ; l'affaire était close. Il nous semblait que l'affaire était close. Et voilà que la métropole et le maire de Grans reviennent à la charge avec un projet quasiment en tous points similaire : 35 hectares pour l'ancien projet, 41,3 pour le nouveau projet, et voici les arguments, et l'on va revenir sur le débat d'aujourd'hui. Voici l'argument avancé par la métropole : « *Le projet répondra aux besoins créés par le développement de la zone industrielle portuaire, Carbon, GravitHy, H2V, NéoCarb, DEOS ». « Accélérer la réindustrialisation du Golfe de Fos et accompagner la décarbonation de l'industrie* », voilà l'alibi.

Tout à l'heure, il a été dit que personne n'était contre la décarbonation, c'est vrai. Mais, moi, j'ai envie de dire plutôt que personne n'est contre le dérèglement environnemental global, parce que le dérèglement environnemental global, ce n'est pas simplement la décarbonation, c'est aussi l'artificialisation des sols, c'est aussi la destruction de la biodiversité, c'est aussi la pollution dont nous sommes victimes dans ce secteur. 2 000 à 3 000 hectares d'espaces naturels sont menacés de destruction sur le territoire de Fos, et pas simplement en Camargue ou en Crau. Sur le territoire de Fos-sur-Mer, ils sont menacés de destruction par les 37 projets qui étaient annoncés jusqu'à maintenant. On peut penser que ce chiffre a encore augmenté. Or, l'État a dit clairement, dans un dossier qui a été publié par Marsactu, que nous n'avons pas les moyens de compenser ce saccage localement, ce qui signifie que : on peut saccager, dans le Golfe de Fos, la biodiversité — tant pis pour les habitants de Fos — ; on peut augmenter la pollution, parce que, quand on construit plus de routes, évidemment l'on fait circuler plus de voitures et plus de camions, donc l'on augmente le taux de particules fines et de particules ultra fines que respireront les gens ; on peut augmenter les risques industriels, parce que, dans un secteur où il y avait déjà un grand nombre de sites Seveso, on va multiplier le nombre de sites Seveso par deux ou par trois.

Et donc, je conclus. Je souhaite, au nom de mon organisation, puisqu'on parle d'impacts cumulés, que l'ensemble de la problématique que je viens d'évoquer soit traité dans le cadre de ce débat, notamment la biodiversité, notamment tous les à-côtés, comme cet entrepôt logistique qui est construit à Grans, et qui, je suppose, ne faisait pas partie prenante de ce débat, que tous ces thèmes-là soient abordés dans le cadre de ce débat.

(Applaudissements.)

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. On va prendre d'autres questions. Vous avez vu qu'un chrono s'était mis en route. On m'a fait remarquer que je n'ai pas précisé la règle. C'est un débat où il y a énormément de participations et de questions, donc c'est vrai qu'on limite le temps à une 1 minute 30 pour les questions ou les interventions. Si vous pouvez donner le micro, on va prendre trois autres questions et l'on reviendra après sur les sujets soulevés et leur traitement dans le débat.

M. Pascal KUHN, UIMM, Airbus Helicopters

Merci. Pascal KUHN. Je suis le président de l'UIMM, donc une organisation professionnelle qui représente les industries de la métallurgie, ces affreux patrons avides de profits. Je voudrais vous dire qu'à 80 %, ce sont des PME, des entreprises qui emploient entre 10 et 15 salariés ; les plus grosses en emploient 10 000, c'est vrai. Mais, entre les entreprises qui emploient 10 salariés et un agriculteur, je vois beaucoup de points communs, donc je pense qu'il ne faut pas opposer ces chefs d'entreprise qui, avant tout, et c'est leur caractéristique, et ils méritent le respect pour ça, prennent des risques. Alors, j'entends bien beaucoup de gens dire : « Est-ce que vous pouvez nous garantir l'emploi — ça a été dit la dernière fois — dans les 100 ans qui viennent ? Vous demandez à ce qu'on installe les pylônes, est-ce que les emplois seront là encore dans 100 ans ? » Personne ne peut vous promettre ça. Avant tout, un chef d'entreprise prend des risques, et je peux vous dire que, dans le contexte actuel, il ne faut pas l'oublier, c'est difficile, puisqu'on l'oublie un peu, mais la France est en déficit. Vous savez qu'on aura beaucoup de mal à boucler en 2026. Qui est prêt ici à payer plus d'impôts ? Pas grand monde.

Donc, en fait, une des solutions pour le territoire, c'est effectivement de créer de la richesse, et la richesse est créée par les entreprises et les travailleurs, bien sûr ; les travailleurs font partie de l'entreprise. Mais, ça, c'est important de le dire. J'ai l'impression d'enfoncer une porte ouverte, mais il faut le dire, car, si l'on oublie ça, ça n'a pas de sens ce qu'on est en train de faire là. Je vois : Projets industriels, quelles sont les alternatives ? Je parle sous le contrôle de la DREETS, il me semble que, à Martigues et à Arles, le taux de chômage est environ de 10 %, donc 3 points à 4 points au-dessus de la moyenne nationale. Et avec le vieillissement de la population, ça ne va pas s'améliorer. Donc, en fait, la question est claire : qui va proposer des emplois pour occuper les jeunes ? Jean-Michel a parlé des trois décennies qui sont devant nous, des trois générations, et il a raison. Je me demande qui va le faire.

Et, encore une fois, quand même, j'aimerais vous dire qu'on n'est pas tous d'affreux jojos. La sobriété, ça nous parle, tout simplement parce que nous sommes avant tout des citoyens comme vous, et les entreprises sont mobilisées pour réduire l'impact environnemental. Ce qu'on appelle l'empreinte environnementale, ça passe par moins de CO2, -60 % de CO2 dans les 10 ans qui viennent, -40 % de consommation d'eau.

Et un dernier petit exemple pour être très concret sur l'empreinte sociale. Les entreprises permettent d'employer les personnes, même celles qui sont le plus loin de l'emploi. Vous disiez qu'une des vertus de la CNDP, c'est l'inclusion. Permettez-moi de donner un exemple d'Airbus, puisque je dirige Airbus à Marignane. Le site d'Airbus à Marignane emploie 1 000 salariés avec la reconnaissance de travailleur handicapé. Et je peux vous dire que, eux, ils sont très inquiets parce qu'ils savent très bien que si l'activité recule, c'est eux qui seront les premiers à perdre leur emploi. Donc, n'oublions pas ça. Les entreprises ont réellement un impact social sur le bassin, et elles ont besoin de décisions rapides. Je crois que ça a été dit, mais je vais finir là-dessus, on n'a pas 10 ans pour réfléchir ; c'est maintenant qu'il faut innover. Alors, on s'y prend peut-être un peu tardivement, mais c'est maintenant qu'il faut innover pour inventer l'industrie de demain, fortement innovatrice, mobilisant les technologies nouvelles, et, pour ça, on a besoin de tout le monde. Merci.

(Applaudissements.)

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur les deux questions posées ici, sinon je vous propose qu'on entende la DREETS et la DREAL, d'autant plus que ça répondait à des questions qui ont été posées ?

Un participant dans la salle

Je peux réagir ? Vraiment une seconde. Je trouve vraiment que le fond du débat est bien posé. Cette dramatisation de notre ami de l'UIMM me fait penser à un dessin animé. Vous vous rappelez Calimero, le mal aimé, qu'on n'aime pas, etc. Il faut arrêter avec ça. Il faut arrêter de démontrer qu'il n'y a pas d'autre solution que celle-là et que la seule solution est celle-là. La solution est globale, elle est avec tous, et personne ne rejette l'entreprise, personne ne rejette la capacité d'innovation et d'investissement des entreprises. Merci pour ça.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Je vois une dernière main levée. On va prendre deux mains levées. Ensuite, il y aura un autre temps de questions où vous pourrez, bien sûr, intervenir. Et l'on va entendre la DREETS et la DREAL qui également vont répondre à des questions qui ont été posées précédemment.

M. Serge BORNAREL, Délégué régional UIMM

Serge BORNAREL. Je suis le délégué général de l'UIMM pour la région, donc Sud et Corse. Donc, mon intervention, c'est pour dire que les industriels, c'est toute la région qui attend ce débat puisqu'on dépasse largement les problématiques de Fos-Berre sur une alimentation électrique pour une région qui est en péninsule électrique. Moi, je voulais faire part de mon agacement aussi. Mon petit agacement, c'est surtout la dernière réunion publique, quand, au niveau des prises de parole, c'est très difficile pour des industriels de se prononcer. On a eu un accueil de 20 minutes par une maire qui nous a fait une démonstration anti-THT. Je pense qu'il faut qu'on rééquilibre le débat. Donc, ça, c'est ma demande à la CNDP : comment faire pour que les prises de parole soient bien respectées et, pour l'équilibre entre les pour et les contre, qu'on trouve vraiment cette vraie négociation ? Chaque fois, je le dis, mais j'aimerais aussi que les générations futures soient présentes, et je trouve malheureusement qu'elles sont très absentes dans le débat global.

(Applaudissements.)

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Une dernière intervention ou question. Alors, c'était devant, une main levée depuis...

M. Rémi CONSTANTINO, GPMM

J'avais demandé la parole. Rémi CONSTANTINO. Je suis un peu loin, dans la mauvaise partie de la salle, désolé ; c'était juste pour apporter un éclaircissement.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Monsieur CONSTANTINO, on prend la dernière question, puis l'on passe à la réponse.

M. Rémi CONSTANTINO, GPMM

Non, c'était une réponse — je n'ai pas de question — par rapport à la destruction de l'espace et des espèces protégées.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Vous n'avez pas dit qui vous étiez.

M. Rémi CONSTANTINO, GPMM

Grand Port maritime de Marseille. On est l'aménageur de la zone industrialo-portuaire. Sur les 10 000 hectares que le port gère, il y en a 4 800 qui sont préservés, donc à peu près 50 % qui resteront des espaces naturels. Et sur les projets qui viennent s'implanter dans la moitié restante, donc sur à peu près les 3 500 hectares qui sont déjà occupés, on a 1 500 hectares potentiellement qui pourraient donner lieu à de nouveaux projets. On applique la loi, c'est-à-dire que chaque porteur de projet met en place la séquence « Éviter, Réduire, Compenser ». Je pense que, si certains sont ici, ils peuvent témoigner qu'elle est mise en œuvre avec rigueur et ambition en matière d'amélioration des impacts sur la biodiversité. C'est évidemment conforme à la loi. Et si l'on peut aller chercher cette compensation un peu plus loin pour desserrer la contrainte spatiale, c'est bienvenu, parce que, sur nos 5 000 hectares, il y en 3 500 qu'on ne va pas toucher, pas du tout, et il y en 1 500 qui pourront donner lieu à de la compensation *in situ* sur le foncier du port, ça veut dire une amélioration, un gain net de biodiversité et intervenir sur des milieux dégradés pour les améliorer. Donc, on respecte la loi. On a une partie de la compensation qui peut se faire sur notre foncier. Ensuite, on regarde avec les partenaires pour intervenir un peu loin et avoir un effet positif à plus large échelle.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Sur ce sujet, il y aura un webinaire dédié le 12 juin sur la question de la séquence « Éviter, Réduire, Compenser », et des présentations sur les différentes opérations en cours. Juste une réponse sur la question de l'équilibre des prises de parole de la part de la CPDP. Ensuite, on va passer au temps. J'ai bien noté les attentes de questions ; on les prendra après les prochaines présentations.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission particulière du débat public

Donc, très brièvement, pour répondre à Monsieur. Sur la question des générations futures et la diversité des générations, je vous invite vraiment à ne pas regarder seulement ce qu'il se passe en réunion publique, où, effectivement, il n'y a pas beaucoup les jeunes générations, et être bien conscient — on l'a dit tout à l'heure — du fait qu'on fasse beaucoup d'efforts pour aller vers l'ensemble des publics diversifiés, notamment les jeunes. Vous aurez tout à l'heure un exemple très concret de ce qui a pu se faire, et l'on entendra une parole de jeune, donc la jeunesse.

Quant au temps de parole dans le débat, vous l'avez dit vous-même, vous voudriez qu'il y ait un équilibre entre opposants et partisans. Attention, on vous le redit et l'on vous le dira autant de fois qu'il le faudra : nous ne comptons pas les pour et les contre dans le débat public. Il n'y a pas d'opposant, il n'y a pas de partisan, il n'y a que des arguments. Il y a des porteurs d'arguments. Ce que nous faisons, c'est donner une diversité, la diversité des arguments, la faire s'exprimer dans les meilleures conditions possibles. Je crois que la tribune de ce soir l'exprime plutôt pas trop mal. Mais, au-delà de ça, ce que nous garantissons à tous, porteurs de projets industriels, représentants associatifs, dockers, syndicalistes de toute sorte, c'est que, quand vous parlez, que vous soyez en confiance et que personne ne vous tombe dessus. À Saint-Martin-de-Crau, les industriels ont largement parlé en confiance et ils ont été écoutés. Nous pouvons simplement garantir cela, et, ça, nous le garantissons. Maintenant, nous ne compterons pas le temps de parole des pour et des contre. J'espère que cette mise au point est la plus claire possible. Merci.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Je vous propose de passer au temps suivant — avec une erreur sur la personne qui présente —, avec la DREETS, qui a été sollicitée pour apporter des informations complémentaires sur à la fois les questions de financement public, d'emploi, de compétences, et sur des éléments sur l'impact socioéconomique. Je vous laisse la parole.

M. Sébastien DEBEAUMONT, DREETS

Bonsoir à toutes et à tous. Sébastien de BEAUMONT, pour la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités. À un horizon vaste qui va nous permettre justement d'embrasser et essayer d'éclairer de nombreuses questions que vous avez soulevées ce soir, et notamment lors des réunions précédentes.je vais vous présenter très rapidement l'essentiel de trois fiches thématiques que nous versons au débat ce soir, qui concernent à la fois le montant des investissements des projets, et notamment la part public/privé, a question de l'emploi, de la formation et des compétences, et la question de l'impact socioéconomique des trois scénarii qu'on peut mettre en exergue autour de la réalisation ou non des projets qui sont les nôtres. Je vais défiler le diaporama rapidement. Voici donc ces trois fiches que je vais présenter très brièvement et qui sont versées au débat.

De quoi parle-t-on exactement ? Voilà mis au débat et en présentation les investissements projetés qui ont été évoqués tout à l'heure. On est entre 17 et 29 milliards d'euros d'investissements privés, 720 millions à 1,4 milliard d'euros pour les investissements publics, donc la part de financement apportée par l'État. Ça, effectivement, c'est l'intangible, et vous voyez, représenté ici, la déclinaison, les compartiments de ces projets. Je parlais de la part publique, qui est réduite par rapport au montant des investissements privés ; j'ajouterais deux regards complémentaires : la question des infrastructures publiques que vous avez évoquées, qu'elles soient notamment routières ou ferroviaires, qui seront portées par l'État, mais aussi par les collectivités qui sont ici présentes, et les investissements qui sont également portés par le Grand Port maritime à part entière.

Vous avez une rapide présentation émise en perspective à côté : les créations d'emploi qui sont projetées. Sans surprise par rapport à ce qu'on se dit depuis le début de ce débat : 38 % qui concernent les industries vertes, donc la décarbonation, 33 % sur la filière aéronautique, 21 % pour les infrastructures portuaires et la sidérurgie bas carbone.

Le soutien financier de l'État à ces projets, il prend différentes dimensions. Je vous ai donné les chiffres et je n'y reviens pas. Pourquoi un soutien financier à la décarbonation de l'industrie ? Pourquoi les pouvoirs publics ? Parce qu'il faut aider les entreprises à franchir le pas, il faut rendre les investissements plus attractifs et encourager l'industrie propre.

Nous avons donc des outils pour le faire entre la loi Industrie verte, France 2030, qui est un plan d'investissement d'avenir de 54 milliards d'euros sur 5 ans pour rattraper le retard de la France dans certains secteurs industriels, des crédits d'impôt qui sont prévus par exemple pour les investissements verts, les mécanismes de soutien particuliers. Voilà les leviers sur lesquels l'État s'appuie et pourquoi elle le fait. Voilà à nouveau la répartition des investissements publics et privés : la part privée : 72 % ; la part publique : 28 %.

Les conséquences pour l'emploi des projets du débat, qui ont largement fait l'objet de questions. On vous l'a dit, on table sur la création de 10 000 à 12 000 emplois directs supplémentaires à l'horizon 2030. Donc, ça, c'est pour la création d'emplois, encore une fois qui reprend les différentes filières que j'évoquais. Comment avons-nous estimé ça ? Une première enquête auprès de 28 industriels du territoire a permis d'estimer déjà les besoins en recrutement à l'horizon 2030 : 7 400 postes ; 3 100 sur des postes existants ; 4 300 sur de nouveaux postes ; et trois projets particuliers qui concentrent près de 50 % de ces besoins de recrutements. Donc, vous voyez, dans le tableau qui est présenté à côté, la mise en perspective, notamment 34 % dans la maintenance. Comment s'y prend-on pour répondre à ces besoins ?

L'ensemble des acteurs partie prenante y travaille : bien sûr l'État, les collectivités locales, les entreprises, le réseau pour l'emploi. Le but du jeu, pour nous, c'est de se dire que, par rapport à ces besoins de création d'emplois, l'arrivée des jeunes générations sur le marché du travail ne suffira pas, et qu'on a donc un enjeu majeur à la fois de formation initiale, de formation professionnelle et continue, mais également, et vous l'avez soulevé, la nécessité d'amener, au marché de l'emploi, les personnes qui en sont le plus éloignées. Organisation pour une plus grande efficacité : encore une fois, on raisonne par filière (l'aéronautique, le nucléaire, la microélectronique).

Je le disais, il faut amener, et Monsieur KUHN l'a rappelé, les personnes les plus éloignées de l'emploi aujourd'hui ; c'est fondamental. Pour permettre de répondre à ces besoins, on s'appuie sur un certain nombre d'outils, notamment sur le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences. Une petite illustration : en 2024, sur le bassin qui nous concerne, 400 personnes ont été formées aux métiers de l'industrie, 1,4 million financé par France Travail, et 67 % d'entre eux ont trouvé un emploi dans les six mois suivants.

Rapidement maintenant, les scénarii pour estimer, et les besoins et les trajectoires industriels du territoire. Une première précaution de langage, qui est importante : il s'agit de scénarii qui sont exploratoires, qui ont pour objectif de mettre en discussion différentes trajectoires possibles en termes de développement industriel du territoire. Ils reposent en partie sur la possibilité, et j'insiste là-dessus, de répondre ou non aux besoins énergétiques exprimés, quelle que soit l'infrastructure. Ces scenarii ne constituent pas des précisions ; la réalité sera sans doute assurément plus nuancée. Simplement, elle nous éclaire. Et je le dis, puisqu'on avance en marchant, vous l'avez souligné, par rapport à l'impact sur les métiers de l'agriculture et du tourisme, qui a été demandé notamment à Beaucaire et à Saint-Martin la semaine prochaine, on versera rapidement au débat des éléments complémentaires illustratifs.

Le panorama et comment l'on a bâti ces scénarii : on a pris une approche optimiste, dégradée ou pessimiste. Pourquoi et comment ?

- Tout simplement, dans le scénario optimiste où tout est au vert : on arrive à répondre notamment aux besoins énergétiques exprimés ; on a un contexte national, européen et international qui est favorable ; et l'on arrive à décarboner.
- Le scénario intermédiaire, donc dégradé, est très dépendant notamment du contexte économique national et international.
- Et le scénario pessimiste où l'on n'arrive pas à répondre aux besoins des industriels.

On s'est basé sur quatre indicateurs ; je vais le développer très rapidement : la question de l'emploi, à la fois les emplois directs, les emplois indirects, mais aussi les emplois induits, et je ne reviens pas sur leur définition ; les retombées fiscales puisqu'on est bien sur une approche économique de développement, on l'a rappelé ; valeur ajoutée ; et la balance commerciale. Voilà le panorama de ces projets en débat.

Et, à travers ces trois scénarii, s'ils se réalisent, l'impact en termes d'emploi. À gauche, l'emploi existant : 138 000 emplois globaux aujourd'hui sur la zone. Vous voyez les chiffres, ils vous sont présentés : entre +2 400 emplois supplémentaires dans l'existant ; jusqu'à -28 800 si l'on n'arrive pas à répondre. Et pour la création d'emplois, on est sur des perspectives de +61 100 dans le scénario optimiste et +33 200 dans le scénario pessimiste.

Je vous propose d'en rester là. Merci.

(*Applaudissements*.)

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

On va entendre la deuxième présentation, et il pourra y avoir des questions ensuite de précision, en sachant que les trois fiches ont été produites par la DREETS suite à la demande de la CNDP en complément du dossier initial du débat. Donc, ces trois fiches qui ont répondu à cette demande sont accessibles sur le site du débat, et des versions imprimées étaient accessibles à l'entrée également. On va prendre ensuite des questions de compréhension ou de précision. Monsieur FOREST, s'il vous plait, sur la question de l'étude des effets cumulés.

M. Sébastien FOREST, DREAL PACA

Bonsoir à toutes et à tous. Sébastien FOREST, directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence – Alpes – Côte d'Azur. Quelques mots sur la présentation du cahier des charges de l'analyse des effets cumulés que nous avons engagée ; elle a été citée plusieurs fois depuis le début de la réunion. Et quelques mots également sur les recommandations de l'Autorité Environnementale, que nous avons reçue au mois de mars. Les deux documents, le cahier des charges de l'analyse des effets cumulés et les recommandations de l'Autorité Environnementale, sont disponibles depuis quelques semaines sur le site du débat, donc vous pouvez vous référer à ces documents.

Sur l'analyse des effets cumulés, à l'automne dernier, lorsque nous nous engagions auprès des trois préfets dans la préparation du débat public global, nous avons constaté que les débats individuels précédents des années 2023 et 2024, et notamment ceux des projets industriels (DEOS, GravitHy, H2V, NéoCarb, Medhyterra), tous ces débats, les constats autour de ces débats, étaient sur la nécessité d'avoir une approche des effets cumulés de l'ensemble de ces projets sur le territoire, avec des préoccupations fortes exprimées au cours de l'ensemble de ces débats, des préoccupations sur la mobilité qui étaient très présentes, et des préoccupations sur la biodiversité et sur les impacts cumulés de l'ensemble de ces projets sur le territoire. Et donc, c'est pour cette raison que nous nous sommes engagés dans ce travail d'analyse des effets cumulés.

Nos objectifs autour de cette analyse étaient d'identifier les effets potentiels et cumulés de l'ensemble des projets, donc ses effets sur l'environnement, que ce soit des projets industriels, des projets d'infrastructures, de mobilité, sur l'ensemble de la zone du débat. Donc, ça, c'est l'objectif général. En essayant d'intégrer également les effets du projet sur le logement — vous avez vu les chiffres d'emplois envisagés — et les équipements divers, ainsi que sur la mobilité. Il s'agissait de faire une analyse assez rapide puisque les perspectives de calendrier pour le débat étaient proches, et donc essentiellement de s'appuyer sur les données existantes — il ne s'agissait pas de repartir sur un état des lieux complet sur l'ensemble des compartiments des études d'impact —, et de partir de la connaissance des caractéristiques des projets dont nous disposions, et donc, suivant les différents projets, la connaissance précise des caractéristiques de ces projets est plus ou moins fine.

Notre objectif était d'apporter à l'ensemble du public des éléments d'éclairage sans aller dans des analyses fines, puisque nous en étions incapables. Donc, ce n'est pas une étude d'impact, ce n'est pas une évaluation environnementale complète d'un plan et programme, comme on peut l'avoir sur des plans et programmes. C'est vraiment une analyse basée sur les données existantes.

Le périmètre de travail, c'est l'ensemble des projets qui sont présentés dans le cadre du débat, qu'ils soient sur la zone industrialo-portuaire ou les projets d'infrastructures de transport et d'infrastructures énergétiques. Avec un calendrier qu'on avait souhaité assez resserré, nous avons lancé une consultation en décembre. Et avec la complexité du cahier des charges et du travail demandé, nous avons eu plutôt des difficultés à trouver un prestataire, donc nous n'avons pu démarrer l'étude que début mars 2025 avec le bureau d'étude EDATER, qui nous a semblé la meilleure proposition que nous avons eue. Et nous nous engageons, début juin, à présenter une première note de présentation des principaux éléments de cette analyse des effets cumulés. Le travail ne sera pas complètement réalisé, mais l'on aura la matière pour réaliser une note de présentation. Ça a été évoqué, donc une réunion publique nous permettra, avec l'accompagnement de notre prestataire, de présenter ce travail-là, de vous le soumettre, et nous espérons avoir un rapport définitif en fin de débat. Donc, j'ai bien entendu les expressions sur le fait que ça venait peut-être un peu tard, mais nous faisons au mieux. Et je revendrai en fin d'interventions sur les suites, puisque nous avons bien intégré le fait que ce travail amenait des suites et qu'il ne serait pas terminé avec le débat.

Quelques mots sur la note de cadrage de l'Autorité Environnementale. C'est un document dont vous disposez également. Nous nous sommes dit, à l'automne dernier, au moment où nous avons engagé ce travail, qu'il serait utile, vu la complexité du travail et le regard porté sur l'ensemble des enjeux, d'avoir un éclairage de l'Autorité Environnementale sur les sujets précis à investiguer. Donc, le préfet a sollicité l'Autorité Environnementale, avec un dossier posant un certain nombre de questions, pour préciser le champ de travail le plus pertinent pour cette analyse des effets cumulés ; cette sollicitation a été faite en décembre. Et l'Autorité Environnementale a délibéré fin mars 2025, le 27 mars, sur cette note de cadrage, et vous pouvez disposer de ce travail, dont je vais vous donner quelques éléments des principales recommandations que nous retenons de la part de l'Autorité Environnementale.

Donc, l'Autorité Environnementale nous indique que, dans notre approche, nous devons définir un périmètre de projets pertinents, donc avec, dans ses recommandations, une approche par sous-ensembles thématiques, donc vous avez les projets de nature industrielle, les projets d'infrastructure, les projets de décarbonation, et finalement aborder les choses par type de projet. Les aborder également par secteurs géographiques, avec un périmètre progressif, regarder plus précisément ce qu'il se passe en matière d'effets cumulés sur une zone très concentrée de projets comme le mall central de la zone industrialo-portuaire, le regarder à l'échelle de l'ensemble de la zone industrialo-portuaire, et enfin regarder les effets cumulés à l'ensemble de la zone du débat.

Elle nous a aussi recommandé de regarder plus finement un certain nombre de compartiments d'impacts, et certains intervenants vont s'y retrouver par rapport à leurs espaces de préoccupation. Donc, le sujet biodiversité et l'Autorité Environnementale nous demande de prêter une attention particulière sur les séquences « Éviter, Réduire, Compenser » de chacun des projets, et de regarder finalement le cumul des impacts sur la biodiversité avec un travail qui est engagé également sur les sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation qui apparaissent nécessaires pour ce territoire.

L'Autorité Environnementale, sans surprise, nous demande de regarder les éléments qualité de l'air et mission industrielle, les questions de ressource en eau, et pas seulement sur l'eau douce, l'eau brute, mais également les impacts sur l'eau de mer. Elle nous demande de regarder les impacts sur les mobilités, notamment les mobilités routières, que ce soit en poids lourds ou en véhicules légers, mais aussi les enjeux de report modal.

Elle nous demande également de nous intéresser et de regarder les questions de submersion marine, de prise en compte du changement climatique. Sur les questions de paysage — donc, il y a notamment le projet de THT qui est particulièrement sensible sur les questions de paysage —, elle nous demande de regarder aussi les capacités de réhabilitation possible sur le territoire en matière de paysage. Et elle nous indique également, que, s'il y a des incertitudes sur un certain nombre de projets, et c'est le cas, de prendre des hypothèses majorantes dans notre travail plutôt que de prendre des hypothèses de suppression de certains impacts.

Enfin, et je terminerais par là — j'ai débordé ; excusez-moi —, la dernière recommandation de l'Autorité Environnementale rejoint une préoccupation exprimée par Monsieur JALBERT, je crois, tout à l'heure, sur la continuité du travail. Donc, nous devons, pour l'Autorité Environnementale, nous engager de mettre à jour cette analyse des effets cumulés, et d'entretenir, dans le cadre d'une gouvernance environnementale à mettre en place, la connaissance et l'appréciation de l'ensemble des impacts qui se déroulent sur ce territoire.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur FOREST. Je vous propose qu'on passe à un temps de questions et l'on souhaitait vous inviter, pour ce temps, à exprimer vos attentes plus spécifiques en termes d'impacts et d'effets. Alors, il y avait deux questions dans la salle, mais, tout d'abord, on va prendre les questions en ligne pour changer.

Mme Sofia ALIAMET, Animatrice

Alors, en ligne, on a plusieurs questions toujours autour de l'identification des fonds, les financements, leur origine, leur montant et la transparence, et une deuxième question sur la vision nette de l'emploi, c'est-à-dire le côté gain qui a été précisé, mais est-ce qu'il y a aussi des emplois détruits ? Est-ce qu'il y a valeur nette ?

M. Sébastien DEBEAUMONT, DREETS

Oui, vous avez raison de revenir sur un point qui a été soulevé — je n'en ai pas parlé — sur le contrôle des fonds. On a, à la DREETS, une mission spécifique qui contrôle les investissements étrangers réalisés en France, en lien avec le niveau national, et qui permet de répondre à la nécessaire vigilance qu'on peut avoir, d'autant plus dans un contexte exacerbé aujourd'hui où la souveraineté nationale est en jeu, et ça transcende l'ensemble de nos débats.

Sur la question des emplois, créations nettes, destructions d'emplois, tout dépend du scénario — on l'a passé peut-être brièvement —, entre le scénario optimiste, dégradé, on va dire intermédiaire, et le scénario pessimiste où l'on ne répond pas aux besoins des industriels par rapport à leur demande énergétique. Donc, ça, c'est pour l'emploi existant. Dans ce cadre-là, le scénario optimiste, on crée, par rapport à ces emplois déjà existants, 2 400 emplois supplémentaires ; dans le scénario pessimiste et dans le scénario dégradé, on en supprime, on en perd, on en détruit entre -21 500 et -28 800. Encore une fois, c'est des chiffres exploratoires qui dépendent d'un certain nombre de contextes, mais c'est destiné à éclairer les tendances et l'avenir de notre territoire.

Mme Sofia ALIAMET, Animatrice

Merci. On en a encore deux.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Allez, encore deux questions en ligne. Ensuite, on va prendre des questions en salle. Cependant, on a pris déjà du retard. Donc, rapidement deux questions en ligne. Si, en salle, des questions peuvent aussi être posées sur les papiers jaunes, on peut les relayer en bloc.

Mme Sofia ALIAMET, Animatrice

Il y avait juste une question sur le périmètre des effets cumulés, qui étaient considérés comme un peu limités, alors que les infrastructures sont situées dans la plaine de La Crau, le pays d'Arles, le Gard, la Terre d'Argence, donc c'était une question sur le périmètre des impacts. Et une autre question, qui était plutôt pour RTE, sur la confirmation que les pylônes aux abords des bases militaires d'Istres doivent être impérativement blancs et rouges, car, dans ce cas, aucun aménagement n'est possible et la destruction du paysage ne peut être compensée.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Donc, sur le périmètre géographique des impacts, et, ensuite, RTE, sur les pylônes.

M. Sébastien FOREST, DREAL PACA

Sur le périmètre géographique, ce que j'ai évoqué, c'est qu'il y a trois échelles de travail qui nous sont recommandées par l'Autorité Environnementale : une échelle précise là où il y a des projets très concentrés où les effets cumulés d'un projet et d'un autre sont forts quels que soient les compartiments — regardez le mall central — ; il y a l'échelle de l'ensemble de la zone industrialo-portuaire de Fos ; et l'échelle de l'ensemble du débat est bien prise en compte avec l'intégration de l'ensemble des projets qui ont été présentés dans le cadre du débat, dont les projets d'infrastructures évoqués dans la question. Donc, l'ensemble des projets à grande échelle sera bien pris en considération dans le travail d'analyse des effets cumulés et sur l'ensemble de ce vaste territoire qui intègre une partie du Gard, les Alpes-de-Haute-Provence et les Bouches-du-Rhône.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Sur la couleur des pylônes, je ne sais pas quelqu'un... ? Je crois que vous vouliez intervenir aussi tout à l'heure.

M. Christophe VERASSAT, RTE

Tout à fait. Merci. Christophe VERASSAT, RTE. Par rapport à cette question très précise, aujourd'hui, comme dans tous les projets d'ailleurs, c'est à partir du moment où l'on a défini très précisément l'implantation de la ligne des pylônes qu'on suit les préconisations de la DGAC, la Direction Générale de l'Aviation Civile, qui précise très clairement la hauteur limite des pylônes et aussi la signalisation associée.

Après — merci de me donner la parole —, je voulais réagir avec un peu d'humour sur le mammouth de l'innovation de RTE de Monsieur LUCCHESI juste pour signaler que, en fait, je pense que c'est clair pour tout le monde, mais l'on a des activités en Recherche & Développement qui sont en forte croissance. Pourquoi ? Parce qu'on vit une révolution assez notable du système électrique avec l'intégration des énergies renouvelables.

Et, dans ce cadre, on a d'ailleurs une feuille de route, qui a été saluée par les experts de l'Europe, pour la qualité des études et des dossiers qu'on a intégrés dans cette feuille de route et par la modernisation des solutions qu'on intègre sur nos réseaux. Voilà, juste pour montrer qu'on est acteur dans l'innovation au niveau européen et au niveau mondial, et notamment en ce qui concerne l'intégration, la surveillance, le pilotage des énergies renouvelables sur le réseau, qui est un enjeu très important.

Puis, pour finir sur un petit clin d'œil, en termes de liaisons à courant continu, juste pour apporter cet éclairage à tous, la première liaison à courant continu française date de 1960, juste après 1960, et la première liaison d'interconnexion entre la France et la Grande-Bretagne date de 1980, donc c'est pour donner un éclairage sur le fait que les liaisons à courant continu, on connait, on les utilise, et c'est bien évidemment en fonction des besoins qui se présentent à nous que les meilleures solutions sont proposées pour répondre à ces différents besoins.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Et l'on pourra poursuivre le 2 juin sur ce sujet avec l'ensemble des solutions. Il y avait une question ici, et ici. Ensuite, je vous propose qu'on passe à l'étape suivante. N'hésitez pas à remplir les petits cartons jaunes et à nous les laisser par rapport aux demandes des prochaines réunions du débat qui porteront sur les différents impacts et effets cumulés.

M. Claude BOCOVIZ, salarié Airbus, représentant de salariés CFE-CGC

Bonsoir. Je me présente. Claude BOCOVIZ. Je suis salarié de la société Airbus Helicopters et je suis aussi représentant des personnels pour la CFE-CGC, et plus particulièrement sur l'encadrement, et, là, je vais parler plus largement autour de la branche de la métallurgie et de ses salariés. On souhaitait à nouveau intervenir dans le cadre de ce débat et à l'occasion de cette réunion — on l'avait fait le15 mai dernier, notamment sur les sujets des projets portés par la logistique, le transport et l'aéronautique — pour vous dire que la CFE-CGC souhaite, dans le cadre de débat, une industrie respectueuse de l'environnement, de la préservation des écosystèmes et des citoyens. Elle recherche aussi une industrie source de développement économique et social au service des citoyens et quel que soit leur âge, leur activité ou leurs besoins ; et enfin, une industrie qui est source de souveraineté européenne et nationale. Je crois qu'on a abordé tous ces sujets-là ce soir dans le cadre de ce débat. On les abordera encore lors des prochaines réunions. Dans tous les cas, la CFE-CGC soutiendra tous les projets qui s'inscrivent dans cette démarche, et elle sera partenaire de toutes les entreprises, des représentants des salariés et des représentants des employeurs qui partagent ces mêmes ambitions, et tout ça dans un esprit de coconstruction, qu'on connait bien à Airbus Helicopters pour le pratiquer au quotidien, coconstruction en tant que relations qui soient voulues, fiables, exigeantes et de confrontation. C'était le message que je voulais faire passer ce soir. Merci.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. On prend une dernière question avant de passer à la dernière partie de la réunion. Merci de vous présenter.

M. Michel PERONNET, Expert énergie

Michel PERONNET, pour ceux qui ne me connaissent pas, consultant et accessoirement citoyen de Grans. Ma question sera très courte. Elle s'adresse à l'État et elle vise à avoir une réponse, pas forcément ce soir, mais avant la fin du débat public. Moi, j'ai beaucoup apprécié l'étude qui a été fournie par l'État sur les besoins en énergie parce qu'elle a des vertus, c'est d'abord la transparence : on a découvert les data centers. Et ensuite, il y a trois scénarios, et elle a segmenté les besoins. Donc, ma question est simple, et je sais que ça va donner du travail à la DREAL, c'est que, en fait, dans la trajectoire de décarbonation, le secteur industriel, si l'on prend 2015, a déjà fortement contribué sur le territoire par le négatif. Je suis désolé de le rappeler, mais nous avons perdu Gardanne, nous avons perdu La Mède et nous avons perdu durablement, semble-t-il, un haut fourneau ; ça fait beaucoup de CO2 en moins. Ma question, c'est : les projets qui sont présentés, avec l'allocation électrique qui est présentée dans ces schémas, cela va nous conduire à quelle trajectoire de décarbonation en 2035 ? J'ai été surpris qu'il y ait peu d'effets sur la mobilité, peu d'effets sur la question du logement. Dans les affectations des besoins électriques, est-ce que vraiment l'on va apporter notre contribution en 2035 à la décarbonation du territoire ? Et donc, merci de nous apporter les éléments de réponse, mais je n'en suis pas certain parce que tout le monde sait que les data centers ne vont rien apporter à la décarbonation, peut-être même le contraire.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Est-ce qu'il y a une réponse ou réserve-t-on la question pour la relayer sur le site du débat ? Monsieur FOREST ? Donc, les questions qui ne sont pas répondues en réunion publique, comme les fois précédentes, seront versées sur le site pour recevoir une réponse. Donc, on note bien cette question des bilans de décarbonation à 2035, trajectoire et bilan à 2035 de l'ensemble des projets.

Je vous propose qu'on passe au temps suivant. On aura un autre temps d'échange, donc si vous avez des questions, ce sera tout à fait possible. Ce dernier temps, on souhaitait vraiment aller vers la question de la vocation, donc le cœur du débat, ce qui est proposé, l'originalité, en tout cas le caractère inédit de ce débat dans le cadre de l'industrie verte, mais ouvrir, dans notre mandat de CNDP, finalement à la pluralité de points de vue sur ce sujet, à la pluralité de propositions, aux alternatives, donc les vocations. Quelle vocation pour les territoires ? Avec un premier retour de Anne LAPORTE sur des paroles du public sur ce sujet depuis le début du débat.

Mme Anne LAPORTE, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Bonjour à tous et toutes. Donc, nous avons commencé à analyser une partie des expressions de vocation tout au long du débat, depuis le début, dans les différentes modalités. La vocation de l'État a été présentée dans le cadre de son dossier du maître d'ouvrage lors de la réunion d'ouverture. Et donc, tout au long du débat, un certain nombre de vocations ont été exprimées par le public, des vocations plurielles, à la fois réindustrialisation, décarbonation, mais aussi vocations agricoles, touristiques, culturelles, patrimoniales, écologiques. Par exemple, vous avez des verbatims, c'est une sélection, car l'on n'a évidemment pas tout pris. Le matériel est extrêmement riche.

Par exemple, on a : « L'intérêt général de la relance de l'industrie est important, il est central, mais il y a d'autres intérêts généraux ». Des activités prioritaires ont aussi été exprimées, donc le tourisme patrimonial, la culture, l'agriculture, mais aussi, vous avez un verbatim qui dit : « Que le territoire soit fier et assume cette approche originale industrialo-aéro-logistico-militaro-portuaire ».

Dans ces vocations, sont souvent exprimées aussi des questions par rapport à l'emploi, soit la préservation de l'emploi sur le territoire soit la création d'emplois. Donc, on a évidemment des demandes d'expression de besoin d'emplois. Et nous avons aussi de très belles expressions de type : « Nous voulons vivre dignement de notre travail sur notre territoire, le mettre en valeur et le transmettre ».

Il y a aussi une expression de la vocation sur une amélioration de la qualité de vie dans l'urgence d'infrastructures, donc, évidemment, il y a le problème de la route qui a été assez central, et l'on pourra en discuter lors de la prochaine modalité sur la mobilité.

Et il y a aussi par exemple un verbatim qui dit : « Il nous parait impératif d'achever ce débat avec des engagements fermes quant à la préservation de territoires phocéens accessibles à la population ».

La santé aussi a été présentée comme quelque chose d'important dans la vocation.

Puis, une question importante, qui sera d'ailleurs aussi discutée demain dans le cadre d'un webinaire avec le SPPPI : « Décarboner, mais aussi assurer la transition écologique et ne pas ajouter d'atteintes à l'environnement » ; là, l'idée, c'est bien de prendre en compte l'ensemble des problématiques, que ce soit la pollution de l'eau, de l'air, des sols, des espèces invasives, et pas seulement de la décarbonation.

On a aussi un verbatim qui dit : « C'est aussi un territoire qui a un patrimoine exceptionnel ; c'est le seul hotspot de biodiversité de France ».

La sobriété, on en a déjà parlé, mais c'est aussi quelque chose qui est important dans le cadre de la vocation et du projet de société. Donc, on a des verbatims par exemple : « Il y a encore des projets industriels. On n'a plus de limites ici ! Qu'on arrête ! » ; l'opposition entre la notion de sobriété, mais aussi d'industrialisation, qui se poursuit.

Sur la question de la croissance et de l'innovation, on a une expression d'un sentiment d'innovation : « Dynamique d'innovation, d'emploi et de transition énergétique », même si la question de la révolution avec l'hydrogène... On a eu un expert qui a exprimé que ce n'était pas du tout une révolution, l'hydrogène, puisque c'est quelque chose qui existait déjà et qu'on connaissait bien.

Et enfin, quelque chose de très important, c'est la vocation nationale et internationale qui a été déjà attribuée à ce territoire. Donc, une question importante, c'est le fait que la souveraineté de la France pourrait être portée par ce territoire du débat. « Il y a quand même une possibilité que « cette région puisse devenir un hub, un nœud d'hydrogène », notamment dans le cadre du sud de l'Europe. Puis, enfin, il y a aussi d'autres points de vue qui disent : « Il n'est pas totalement nécessaire finalement de développer autant de projets à Fos, mais, si l'on change d'échelle de vision, on peut peut-être un peu mieux répartir les projets ». Puis, aussi, la dernière : « On oublie les enjeux et vocations des autres territoires, dont ceux des territoires dans les hinterlands ».

Voilà ces éléments très riches, qui seront évidemment repris dans notre compte-rendu.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci, Anne. Évidemment, le compte-rendu sera plus complet, et le débat se poursuit sur ces sujets. Mais, vous avez pu voir que certains verbatims venaient, bien sûr, de réunions publiques, mais aussi d'ateliers avec des lycéens, et également des débats mobiles où l'on a des retours sur ces sujets. Et, pour poursuivre, avant d'entendre aussi les résultats du débat autoporté auprès du collège citoyen du dispositif RÉPONSES, là, ça va être entendre sur le résultat de travaux d'étudiants sur des projections sur l'ouest de l'étang de Berre.

M. Julien MONTFORT, Architecte, Enseignant à l'École Nationale Supérieur d'Architecture

Bonjour à tous. Voilà les jeunes qui sont intervenus déjà il y a presque un an à l'occasion d'un workshop que l'École Nationale D'Architecture organise tous les ans avec un partenariat qui évolue d'une année à l'autre. En ce moment, la métropole d'Aix-Marseille-Provence nous a sollicités sur le territoire de l'étang de Berre. On a travaillé, en 2023, sur la partie est, aéroport-Marignane-Vitrolles, et de quelle manière ça travaillait avec la ville. Et, cette année, sur le territoire Ouest, où s'est posée la question du périmètre. Ces études-là — j'écoutais avec attention Monsieur FOREST — n'existaient pas. Donc, on est parti d'une étude de Dunkerque, je crois, où le nombre de nouveaux logements avait été estimé dans une quantité qui était à peu près équivalente à celle du nombre d'emplois créés, donc l'on parlait entre 10 et 15 000 emplois. Sur le territoire, ici, sur l'ouest de l'Étang de Berre — puisque l'étude s'est étendue de Port-Saint-Louis, en bas à gauche, Port-de-Bouc, Martigues, Saint-Mitre, Istres, Saint-Chamas et Miramas, — ça fait 160 000 personnes à peu près, et je crois Pôle Emploi avait identifié 700 ou moins de 1 000 personnes qui étaient en capacité de répondre à la demande des nouveaux emplois qui seraient créés sur la ZIP de Fos. L'ensemble de ces questions a été condensé sur un programme qui a été soumis à une dizaine d'enseignants, donc je vais retranscrire quelques éléments.

Donc, les représentations globales. Je remercie cette commission, et ce site internet incroyable qu'on a vu, de mettre en scène comment ils se répartissent. Nous, à l'époque, on ne l'avait pas. Ce dont on s'est rendu compte, c'est que l'essentiel des emplois était réparti sur GravitHy, au cœur de la ZIP, donc l'on voit évidemment Carbon, DEOS, etc., puis l'on voit quand même Distriport avec un nombre d'emplois important sur la partie en bas à gauche. On a représenté aussi le nombre d'emplois en regard des emplois existants où l'on voit apparaitre des polarités très importantes, qui sont essentiellement quand même localisées ; on n'est pas sur un phénomène diffus, même si nous nous sommes attelés, à l'époque, à une quinzaine de projets qu'on a représentés, et évidemment pas les 40 ou 50 dont j'ai entendu parler aujourd'hui.

La carte Seveso, qu'on a vu tout à l'heure, des risques industriels n'existait pas ; on l'a fabriquée, et c'est à cette occasion qu'on s'est aperçu qu'il y avait deux zones Seveso, les plus grandes que j'ai vues, notamment Kem One, qui fabrique du PVC pour faire des menuiseries en PVC qui sont le cauchemar des architectes, et Lavéra, en bas à gauche, avec une zone Seveso qui n'existe que depuis 2017. Ces deux zones stérilisent totalement les potentialités d'extension qu'on a au niveau de Port-Saint-Louis vers le nord et tout l'aménagement du canal de Caronte qui pourraient être développés dans des proportions vraiment importantes. Donc, c'est interdit d'avoir des ERP, c'est interdit de développer du logement. Je crois qu'il y avait un pauvre restaurant corse qui survivait au cœur du PIICTO, qui a dû être fermé, donc il est impossible maintenant pour tous les salariés qui sont là-bas de trouver à déjeuner sur place ; ils sont tous obligés de prendre leur voiture et d'aller à Port-Saint-Louis, contribuant à la saturation des choses qu'on a à cet endroit-là. Le fort de Bouc, qui a servi de décor à tant de tournages, est absolument inaccessible. Il est au cœur de Lavéra et il faut des autorisations spéciales pour pouvoir le visiter. D'ailleurs, ce qui était frappant, c'est que, sur une quinzaine de projets, je crois qu'une grande majorité a identifié que Lavéra était quelque chose qui posait de graves problèmes. Sa situation, la majorité des étudiants ou des jeunes pense que ce serait peut-être propice de déplacer cette zone ; ça, je vous en parlerai.

On a évidemment la complexité hydrologique. Je n'y reste pas longtemps, mais simplement pour vous montrer le canal EDF qui rejette, je crois, le chiffre de 2 milliards de mètres cubes d'eau douce dans l'Étang de Berre, ce qui correspond à trois fois le volume de l'étang de Berre tous les ans. C'est normal qu'on ait de problèmes de salinité. Je vous le raconte maintenant parce qu'il y a des projets qui répondent à ces sollicitations. Ça fait l'équivalent de 1 000 mètres cubes par habitant de la métropole ; c'est quelque chose d'absolument colossal, alors qu'on a des problèmes de salinité, de nappe phréatique, au niveau de la plaine de La Crau, etc.

On a étudié les réseaux, les systèmes ferroviaires, qui ne correspondent pas forcément aux polarités qu'on a en place. On s'est posé la question également, dans le périmètre, d'inclure Marseille. Pourquoi pas un système pendulaire au niveau du service, de type RER tel qu'il avait été évoqué à un moment ? Parce que je crois que la moitié ou deux tiers des emplois qui vont être créés sur la ZIP de Fos sont de faible qualification, et donc ce serait peut-être un moyen, ici, avec un transport de haute fréquence, de désenclaver les quartiers nord qui ont vraiment besoin d'emplois et de choses comme ça. C'est des questions de distances et des questions de reconfiguration et de choses comme ça, mais l'on va dire que l'emprise des réseaux ferroviaires, même si eux ne sont pas développés pour ce type de trafic, pourrait être intéressante à développer.

J'avance rapidement. Très vite, là, on a fait une synthèse des normes environnementales qui s'appliquent sur le territoire. Voilà comment les étudiants — on a parlé de millefeuille tout à l'heure — en parlent : on a cinq niveaux, il manque encore l'Europe à cet endroit-là, mais quand on superpose la loi Littoral, les zones Natura 2000, les parcs régionaux, des choses comme a, on obtient une sorte de mosaïque — c'est absolument illisible — qu'on a livrée en pâture, parce qu'elle n'était pas décryptée, aux étudiants pour qu'ils essaient de se dépatouiller, mais, en tout cas, l'enjeu des continuités écologiques des réservoirs de biodiversité a été posé comme partie intégrante du sujet.

Je vais vous montrer très rapidement maintenant un petit nombre de projets. Voilà de quoi l'on parle à l'échelle. C'est un document de la DATAR à l'époque, qu'on a repris. Premier projet : juste sur une introduction et, après, je passerais plus vite. C'est assez frappant comme une sorte de priorité des développements urbains actuels consiste à produire de la mixité programmatique, c'est-à-dire d'expliquer que générer des zones industrielles, des zones d'activité, des zones résidentielles, ça génère une mobilité et des déplacements d'une zone à l'autre qui deviennent supportables écologiquement à une certaine échelle, et donc l'on a plutôt tendance à vouloir mixer ces programmes et mettre de l'activité là où les gens vivent et à vouloir faire vivre les gens là où il y a de l'activité. Finalement, sur ce workshop, c'est un peu le contraire qui est sorti, c'est-à-dire que c'est plutôt l'illisibilité du territoire qui est apparue comme quelque chose qui était complexe, et donc, à un moment, il y a pas mal de ces réponses qui ont cherché à clairement identifier des périmètres et des zones sur lesquelles l'on avait clairement des affectations industrielles, résidentielles, nature.

Donc, dans ce qui est vert, qui est une zone de nature, une des équipes proposait un transport rapide entre Marseille et Istres. Alors, ils proposaient de déclasser l'aéroport de Marignane et de réaliser un aéroport mixte (militaire, civil) sur l'énorme emprise qu'on a du côté d'Istres, et de faire passer un transport très rapide qui mettait Istres à 30 minutes de Marseille, une sorte de TGV régional, sur l'étang de Berre. Ce qu'il se passait ici, c'est que ce passage d'un transport en commun rapide prenait la forme d'une digue qui allait pouvoir isoler les rejets d'eau douce, qui se trouvent au nord de cette digue, de la partie salée et saline qui se trouve en partie basse. Cette eau douce pourrait être récupérée par des infrastructures pour aller ensuite — c'est 2 milliards de mètres cubes d'eau douce — alimenter les projets industriels ; c'est une ressource absolument fabuleuse. Voilà la coupe sur la digue, qui est une digue à niveau de l'eau, avec le transport rapide au milieu et évidemment toutes les aménités qui peuvent l'accompagner.

D'autres projets qui proposent également des... Là, j'avais une vallée industrielle le long du canal qui va sur Arles, mais ils parlaient de sortes de pétales de zones avec, autour du Canal de Caronte, la zone des artisans, évidemment la plaine nourricière sur La Crau. L'ensemble s'articulait par contre autour de l'étang de Berre qui, lui, devenait un espace très clairement affecté aux plaisirs de l'eau, de la mer, de l'habiter, du vivre ensemble, et que l'ensemble du pourtour de l'étang de Berre, notamment la façade ouest de l'étang de Berre, qui est très peu aménagée, devenait la continuité naturelle d'un développement résidentiel qui allait s'y épanouir en toute plénitude. On était dans un développement absolument balnéaire.

Ici également, Lavéra avait disparu. Je passe rapidement. Celui-là, c'est les Japonais qui proposaient de faire des polders. Quand l'eau monte, les Hollandais savent très bien installer des systèmes industriels sous le niveau de la mer. Donc, ces polders mettent en scène la qualité esthétique fabuleuse, évidemment, de l'industrie quand il y a des reflets, quand on travaille sur des choses comme ça.

Je passe rapidement sur les projets d'infrastructure. Celui-ci proposait de prendre les emprises Seveso pour développer du transport en commun suspendu façon Plateau de Saclay, et relier évidemment Martigues, que vous voyez à droite, Istres, puis Port-Saint-Louis-du-Rhône, et de profiter des gares pour évidemment proposer des développements urbains et résidentiels. La mobilité en regard de la fréquentation carbonée qu'on a sur cet endroit-là permettait de diminuer d'un facteur 10 à peu près le facteur carbone.

Je finirais sur celui-là pour dire que la réouverture du canal du Rove et l'infrastructure des canaux exceptionnelle qui mettent la mobilité maritime, ou disons aquatique, à l'abri des vagues permettait de développer — et je crois qu'il y a eu quatre ou cinq projets qui ont développé ça — des mobilités sur l'eau qui réduisaient un temps de transport en commun de 2 heures et demie entre Port-Saint-Louis-du-Rhône et Marseille à 40 minutes ou 1 heure ou quelque chose comme ça. Donc, ça, c'est quelque chose qui est récurrent qui est arrivé au Bouc, et qui est allé jusqu'à Arles, et ce projet-là prévoyait même de monter jusqu'à Lyon en quelques heures avec des transports maritimes rapides, ce qui permet de développer évidemment des polarités inhérées par du transport en commun de manière beaucoup plus intense.

N'oublions pas les friches industrielles en proportion très importante, qui peuvent servir de point de départ à de nouvelles polarités. C'est de l'histoire, c'est du bâti qui était déjà là, ce sont des espaces qui sont déjà imperméabilisés sur lesquels il est facile de développer des projets thématiques, mais avec beaucoup de types de programmes, du logement, de l'activité, des choses comme ça. Il y a une nébuleuse de friches disponibles vraiment très importante. J'ai amené cette image, qui était donc la polarité de Port-Saint-Louis-du-Rhône, pour dire que ces projets, quand on analyse finement les communes qu'on trouve sur ce territoire, on s'aperçoit par exemple que, dans cette ville, il n'y a pas de lycée public parce qu'il n'y a pas assez d'habitants — il n'y a que 1 000 personnes — et que d'augmenter les populations à un certain seuil permet de passer des seuils critiques qui permettent des équipements, des choses qui ne sont pas en place, et c'est autant de développements qui font qu'il y a moins besoin d'avoir accès à une mobilité automobile, carbonée, pour accéder à tous les services métropolitains, et, ça a été évoqué tout à l'heure, les hôpitaux, les universités, la gare TGV, tout ce dont on a besoin.

Donc, en gros, regarder les besoins du territoire, les carences d'un territoire, avec beaucoup de finesse pour apporter des masses critiques d'investissement sur ces lieux-là pour avoir un deal gagnant-gagnant avec les localités qui accueillent ces équipements, c'est quelque chose qui parait être une piste vraiment intéressante à développer. Je vous remercie. J'ai été un peu long.

(Applaudissements.)

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. C'était long, mais, en même temps, vu la richesse des travaux des étudiants... Les diapositives seront accessibles sur le site du débat dans les 48 heures comme après chaque réunion, et, en ligne, on mettra le lien vers le résultat des travaux complets des étudiants qui seront accessibles. Merci. On a bien conscience que c'était court. Maintenant, pour continuer à nourrir cette discussion sur la vocation, la présentation des résultats du premier débat autoporté.

Mme Gwenaëlle HOURDIN, SPPPI

Bonjour. Je m'appelle Gwenaëlle HOURDIN. Je suis déléguée générale du SPPPI PACA, qui est une association de concertation sur l'environnement, le risque et l'industrie. C'est une association qui existe déjà depuis un paquet de temps et nous portons plusieurs projets sur le territoire, et nous pilotons particulièrement le dispositif RÉPONSES. Qu'est-ce que le dispositif RÉPONSES ? Le dispositif RÉPONSES, en une phrase, c'est simple, c'est répondre aux attentes et aux préoccupations des habitants du territoire de l'étang de Berre sur la pollution de l'air, et bientôt sur les gaz à effet de serre, avec des réponses concrètes. Concrètement, ça veut dire qu'on va voir les citoyens, on leur demande quelles sont leurs préoccupations, et tous les acteurs du territoire qui sont engagés dans le SPPPI — tous sont engagés — répondent à chacune des attentes et des préoccupations exprimées par les habitants. C'est une démarche que l'on mène depuis maintenant six ans, et vous pouvez la suivre sur dispositif-reponses.org ; en ligne, vous avez à la fois les attentes et les actions mises en place. Je ne vais pas m'avancer plus que ça sur la mécanique RÉPONSES parce que ce serait un peu trop long et il est tard, donc je vais plutôt vous parler du collège citoyen.

Dans le dispositif RÉPONSES, nous avons une grande liste de diffusion vis-à-vis des citoyens et nous avons aussi un petit groupe de citoyens d'une trentaine de personnes qui nous accompagnent tout au long de l'année sur la mise en place du dispositif, sur des améliorations, etc., sur des outils de communication aussi par exemple. Et donc, ce collège citoyen, il est composé d'une trentaine de personnes qui sont issues du pourtour de l'étang de Berre et à qui l'on a proposé de travailler, dans le cadre du débat global, sur la vocation industrielle du territoire. Ils ont fait une production grâce au kit du débat. Donc, c'est le petit film que vous allez voir maintenait.

(*Diffusion d'une vidéo*.)

(Applaudissements.)

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Le panneau est dehors pour ceux qui souhaiteraient le voir à l'issue de la réunion, et ils s'appuyaient sur un kit de photolangage qui est accessible en ligne à toute personne pour conduire un débat autoporté ou aussi avec des outils de débats mouvants. Et vous avez, dehors aussi, le résultat des panneaux avec des lycéens, c'était une classe de terminale ; pour eux, c'est un peu compliqué à la fin d'année pour venir restituer. Et l'on a d'autres temps d'ateliers, de débats autoportés, pour continuer à nourrir le débat avec ces regards pluriels.

Mme Gwenaëlle HOURDIN, SPPPI

Je voudrais juste dire merci à Michel et à Yolande de bien avoir voulu faire la restitution de l'atelier GAÉ, qui avait rassemblé plusieurs participants.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci vivement, puisque c'est vrai qu'il n'y avait pas de disponibilité ce soir malheureusement, de prendre ce temps. On arrive au dernier temps d'échange autour de la vocation. On arrive aussi, en théorie, proche de l'heure de la fin, mais l'on propose de déborder un peu, si ça vous convient, pour échanger sur cette dernière question — je vois déjà une main levée — et proposer d'échanger sur : quelle vocation pour les territoires ?

M. Frédéric BUSIN, Délégué régional du Groupe EDF

Bonsoir à toutes et à tous. Je suis Frédéric BUSIN, le directeur régional du Groupe EDF. J'ai beaucoup apprécié, comme beaucoup ici, je pense, les deux interventions qui étaient d'excellente qualité. Merci pour vos présentations.

S'agissant de celle de Monsieur MONFORT, j'ai noté que tous les chiffres que vous avez présentés sont justes. Il y a juste besoin d'un petit ordonnancement pour ne pas introduire de contrevérité. Le volume de l'étang de Berre, c'est 1,2 milliard de mètres cubes d'eau. Le volume rejeté en eau douce, en eau brute, par EDF pour produire de l'énergie renouvelable à partir de l'eau, c'est 1,2 milliard de mètres cubes d'eau aujourd'hui, donc l'équivalant du volume en eau de l'étang de Berre. Il est vrai que, historiquement, dans les années 60, quand les anciens ont construit ce merveilleux atout environnemental qui est la chaine hydroélectrique de la Durance et du Verdon, il avait été prévu de collecter beaucoup d'eau sur cette chaine hydroélectrique et de produire de l'électricité renouvelable trois fois plus qu'aujourd'hui. Donc, effectivement, le chiffre que vous avez cité de trois fois le volume d'eau en étang de Berre était celui collecté et utilisé dans les années 60. Pour des raisons uniquement liées à l'écologie de l'étang de Berre, depuis environ une trentaine d'années et sous la pression du territoire et d'un certain nombre de lobbies, il a été décidé que l'écologie devait primer sur l'environnement, parce que, au passage, il ne faut jamais oublier que moins produire d'électricité renouvelable, dans la région, et pour des raisons de fonctionnement du système électricité, c'est produire de l'électricité à partir du gaz naturel à partir à Fos et à Martigues. Donc, tout ce que vous ne produisez pas avec la chaine hydroélectrique Durance-Verdon, parce que c'est un outil de pointe, vous la produisez avec des centrales, donc l'on cite le combiné gaz, qui donc brulent du gaz naturel et émettent du CO

Et donc, pour des raisons encore une fois purement écologiques, il y a trois ans, en 2021, il a été imaginé de continuer à réduire le volume d'eau turbiné par EDF dans l'étang de Berre et de viser le volume de 600 millions de mètres cubes d'eau, donc de diminuer encore de 50 %, donc un module qui aura été le sixième de ce qu'il était à l'origine. Heureusement, j'oserais dire, la table s'est renversée et trois parties prenantes extrêmement importantes (la région Sud, la métropole Aix-Marseille et l'État ; en premier lieu l'État) ont décidé d'imaginer de préserver l'écologie de l'étang de Berre, de préserver l'environnement du territoire, donc de produire beaucoup plus d'électricité qu'aujourd'hui et quasiment de revenir au module original, et de disposer d'une ressource en eau, non pas infinie, mais avec des volumes extrêmement importants, puisqu'on parle de 2,5 milliards de mètres cubes d'eau qui pourraient être demain collectés, et avec l'idée de nos jeunes futures architectes, de construire une digue, la même que celle qu'ils ont imaginé sur le plan, pour étancher les rejets d'eau par EDF et permettre, avec cette eau, de pouvoir alimenter la zone agricole dans des proportions beaucoup plus importantes qu'aujourd'hui, recharger la nappe aquifère de la zone de La Crau, sécuriser l'alimentation en eau domestique des populations riveraines de l'étang de Berre, et, pour terminer, apporter des volumes largement supérieurs aux besoins aux industriels de demain.

Il s'agit du projet Provence Bleue, et, pour ceux qui sont intéressés, il est présent et présenté sur le site de la CNDP, qui a bien voulu accepter de l'accueillir.

(Applaudissements.)

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Donc, effectivement, un dossier a été élaboré, a fait l'objet de notre part, et est accessible soit via la cartographie interactive soit via la page sur les projets. Et également, une visite est organisée, le 13 juin, de l'usine de Saint-Chamas ; voilà parmi les différentes visites du débat, puisque ça fait des projets qui sont inclus dans le débat et soumis au débat et pourraient faire l'objet d'une saisine de la CNDP.

On approche de la fin. Combien de mains a-t-on ici par rapport à la vocation ? Vouliez-vous réagir ?

M. René CLARET, MNLE, Collectif Cistude, Ligue de la défense de La Crau

Oui. Merci. René CLARET, MNLE, et aussi d'autres associations de défense de l'environnement : Pays de Crau, collectif Cistude, Ligue de défense des Alpilles. Tout ce qu'on a entendu parfois fait rêver, mais l'on peut avoir quelques doutes et quelques craintes. Pour pouvoir réindustrialiser, il faudrait d'abord pouvoir gommer tout l'existant. Avant de vouloir modifier le visage de tout un secteur déjà fortement défiguré en 50 ans à peine ou guerre plus, est-ce qu'il ne faudrait pas tout d'abord faire un état des lieux ? Ce dernier ne pourrait être que désolant et inquiétant au plus haut point. Aujourd'hui, en effet, on ne peut que déplorer les pertes irrémédiables de sites qui furent de vrais petits paradis naturels. Quand on allait dans le coin de Fos, on avait comme la Camargue. De vastes secteurs ont été chamboulés, éradiqués, en moins d'un demi-siècle. On ne peut que déplorer aussi le taux de cancers et de leucémies, de maladies pulmonaires et neurologiques, qui est le plus élevé de toute la région PACA. On déplore la présence d'un seul hôpital, déjà saturé et en difficulté — comme le sont d'ailleurs bon nombre de nos hôpitaux publics —, un seul hôpital, celui de Martigues, à proximité de nombreux de sites Seveso. On déplore la faiblesse criante...

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Monsieur CLARET, vous avez un certain temps de parole.

M. René CLARET, MNLE, Collectif Cistude, Ligue de la défense de La Crau

Ah, je vais être coupé.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Pas coupé, mais vous avez un certain temps de parole et il y a encore beaucoup de questions.

M. René CLARET, MNLE, Collectif Cistude, Ligue de la défense de La Crau

Je vous entends. J'avais préparé pour ce soir une contribution sur 10 pages. Je ne vous en aurais lu que deux à peine. Mais, vous voyez très bien où je veux en venir.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Je vous propose de le verser sur le site du débat.

M. René CLARET, MNLE, Collectif Cistude, Ligue de la défense de La Crau

Il faut absolument un équilibre entre industries et espaces naturels. Toujours plus de routes. Toujours plus de surfaces en macadam. Et toujours pas assez de train, qui, lui, permettrait un trafic ferré beaucoup plus propre. Ça ne va pas. Heureusement que nous avons la MRAe, l'Autorité Environnementale Régionale, qui veille au grain, qui émet des analyses très pertinentes, parce que, avec ce bilan très inquiétant, il faut faire quelque chose. Merci.

(*Applaudissements*.)

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci pour votre contribution. On versera l'ensemble de votre contribution sur la page dans les rencontres passées. Vous pouvez consulter, dans ce cas-là. On l'a fait la semaine dernière, de la même manière, quand on a dû écourter une communication. Donc, merci. Il y avait ensuite Monsieur, devant, puis Madame.

M. Bernard KRETMANN, Citoyen

Merci. J'aurais une question brève.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Est-ce que vous pouvez vous présenter, s'il vous plait ?

M. Bernard KREITMANN, Citoyen

Je suis un simple citoyen. Je m'appelle Bernard KREITMANN. J'habite à Hyères. La présentation de la DREETS interpelle beaucoup sur la notion de l'emploi. En gros, ça dit que soit le scénario idéal est suivi et il y aura de très faibles créations d'emploi au bout du compte, quelques milliers, et, sinon, on va perdre des dizaines de milliers d'emplois. Si l'on revient ce que l'on vient de dire : quelle est la vocation de ce territoire ? Je voulais savoir qui va verser au débat le nombre d'emplois éventuellement créés par une orientation de ce territoire vers moins d'industrie et plus, comme ça a été dit, d'agriculture, de tourisme, d'agriculturo-tourisme et un peu moins de militaro-industriel ? Voilà ma question.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Je crois qu'il y avait Madame qui avait la main avant. On a peu de paroles de dames ce soir ; n'hésitez pas.

Mme Ximena OVIEDO, Citoyenne, Salariée ArcelorMittal

Bonsoir. Je m'appelle XIMENA OVIEDO. J'habite à Salon-de-Provence. Je suis aussi salariée d'ArcelorMittal. J'ai pris quelques notes pendant les échanges. J'avoue avoir été assez interpelée par quelques commentaires concernant les industries, et je partage tout à fait l'avis de monsieur qu'il faut un équilibre entre espaces naturels, c'est clair. Je pense que, comme citoyen, on ne peut que tendre vers cet équilibre. Par contre, personnellement, je ne voudrais pas un territoire rempli d'Airbnb et de touristes avec aucune industrie. Ça, c'est pour moi hyper important, d'abord parce que, en tant que salariée, je suis fière de ce que je fais, et c'est aussi parce que je suis maman et que j'ai envie qu'il y ait des emplois dans ma région. Ce n'est pas être péjorative, mais je trouve que l'industrie apporte de la valeur ajoutée, ça apporte aussi de la technologie, ça apporte aussi de la souveraineté, donc, ça, pour moi, c'est très important.

Ensuite, il y a un dernier point que je voulais aussi soulever, c'est que l'industrie transforme des produits, donc, forcément, par sa nature, elle va polluer, mais il faut qu'elle soit responsable, et donc il faut qu'elle pollue dans un certain cadre réglementaire ; ça, c'est important. Et enfin, pour terminer, je voudrais aussi dire que les industries doivent faire de l'argent, c'est vrai, mais les industries paient des taxes aussi, et donc c'est aussi important de garder cet équilibre. On ne peut pas partir que d'un seul côté ni de l'autre. Il faut, pour moi, dans ma vision, quand on parle de « quelles vocations dans les territoires ? », il faut une vocation aussi industrielle, une industrie responsable, et décarbonée évidemment.

(Applaudissements.)

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Il y avait une autre intervention. Si vous pouvez directement donner la parole. On approche de la fin. Est-ce que vous voulez lever la main ? Combien ? Deux. Et en ligne ? On passera en ligne après. Je vous en prie, Monsieur.

M. Norbert LOPEZ, GMIF

Norbert LOPEZ. J'interviens au titre du GMIF, mais je pourrais intervenir aussi en tant qu'habitant d'Istres, en tant que citoyen de la région, en tant que natif de la région, en tant qu'une personne qui a suivi ses études dans la région, à Marseille, etc., donc en tant que citoyen. Je voudrais revenir sur un point en disant que, en famille, on parle de souveraineté nationale, et je n'ai pas l'impression d'agacer qui que ce soit. On parle aussi d'emploi. Moi, je suis toujours admiratif des emplois que je vois dans l'industrie, les chercheurs, les techniciens, les mécaniciens, les électriciens, les ingénieurs, mais aussi les agents de service, et également du personnel santé dans l'industrie. Et, souvent, ces personnes sont formées dans la région. Je vais citer, puisque je suis Istréen, le formidable lycée Latécoère — je peux ? Oui, je crois qu'il fallait le faire — qui forme des techniciens pour l'avenir. Moi, je suis un enfant du pétrole, troisième génération. J'espère qu'il y aura des enfants de l'industrie dans trois générations, c'est extrêmement important parce que ça procure beaucoup de valeur pour l'humain, et je peux vous garantir que les industriels sont en train de se battre fortement pour décarboner et pour exister dans des années. Alors, j'ai eu — et je vais m'arrêter là — la chance d'être en Lorraine à la fin des années 80. Il faudrait discuter avec des Lorrains qui ont vu la disparition industrielle dans leur région et voir les impacts que ça a fait, et jusqu'au boulanger bien souvent. Et je n'agace personne en disant ça ; je voulais le dire.

(Applaudissements.)

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. On va prendre des interventions en ligne.

Mme Sofia ALIAMET, Animatrice

Il y avait deux questions de portée différente. L'une était sur : « Quelles sont les autorités étatiques ou autres qui évaluent les possibles atteintes concrètes à la santé de ces projets pour les habitants du département ou du territoire ? » On parle d'impact sur l'environnement, mais quelles sont ces autorités qui sont en capacité de l'évaluer ? Et la deuxième question est plus liée au laboratoire territorial d'innovation publique, dont il est fait un panégyrique dans l'avis, et la question : « Est-ce que les travaux qui ont été menés par ce laboratoire ont vocation à se poursuivre ? »

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

On va prendre tout de suite des réponses, Monsieur BORGUS sur le Lab et sur les autorités sur les questions d'atteinte à la santé.

M. Christophe BORGUS, Sous-préfet d'Istres

Sur le Lab, les travaux du Lab ont vocation à se poursuivre une fois le débat terminé, parce qu'on ne souhaitait pas, bien sûr, avoir deux concertations simultanées, donc, une fois que le débat se terminera, on réfléchira aux meilleures modalités de continuer les travaux du Lab au sein de la sous-préfecture.

Comme j'ai le micro, je vais en profiter, comme j'avais une intervention et comme la réunion est dédiée à un bilan à mi-mandat, pour remercier l'ensemble des acteurs de Fos-Berre ici présents qui se mobilisent depuis le départ.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Je ne sais pas si tout le monde vous connait.

M. Christophe BORGUS, Sous-préfet d'Istres

Justement, j'allais, en tant que sous-préfet de l'arrondissement d'Istres, remercier l'ensemble des acteurs de Fos-Berre, parce que si la qualité du débat est mise en avant, elle est aussi due à un nombre très important de participations d'élus locaux, d'industriels, porteurs de projet, associations, travailleurs, employés, et c'est extrêmement important de pouvoir aujourd'hui vous le dire parce que c'est l'État a demandé ce débat. On sait que ça vous a demandé du temps. On joue la carte de la transparence avec les services de l'État qui se sont mobilisés depuis près de deux mois, donc c'était important de le signaler. Je dis cela parce qu'on a beaucoup parlé des différentes filières et nous avons vu que le territoire continuait à évoluer. Le train TGV passe vite ; c'est un TGV. On a beaucoup parlé de la question des délais. Ce n'est pas un Intercités. Et le train doit arriver en 2029-2030 assez rapidement. Il est indéniable que — et, là, je parlais en tant que petit-fils de mineur du Pas-de-Calais — , lorsqu'on voit qu'une industrie n'arrive pas à se renouveler ou n'arrive pas à se transformer ou à être aidée à être transformée, c'est trois générations qui en paient le prix, et l'on éteint les lumières au sens propre comme au sens figuré. Donc, c'est de notre responsabilité de vouloir l'éviter dans les prochains jours, les prochaines semaines et les prochains mois avec vous tous ici.

(Applaudissements.)

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. On avait deux autres questions en suspens, une sur les emplois créés si l'on part sur des scénarios différents, et une question sur « quelle autorité publique sur les atteintes à la santé ? »

M. Sébastien DEBEAUMONT, DREETS

Merci. Je veux bien dire quelques mots sur la question de l'emploi qui a été présentée par le directeur de l'Emploi et du Travail. Pour la question de Monsieur, pour qu'il n'y ait pas d'ambigüité, je renvoie au document qui a été publié, je pense, sur ce sujet-là. Il y a bien deux choses qui ont été présentées, c'est-à-dire l'impact sur l'emploi

La Commission nationale du débat public
244, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France T. +33 1 40 81 12 63
debatpublic.fr

existant d'une part, et l'impact sur l'emploi à créer par les différents projets industriels. Et donc, les chiffres que vous avez mentionnés, c'est la première partie, c'est-à-dire que s'il ne se passe rien, c'est-à-dire que, si l'on est dans un scénario pessimiste où les projets ne sont pas menés, on est effectivement sur des baisses d'emploi qui sont évaluées jusqu'à -28 000 emplois ; ça, c'est sur l'emploi existant. Et, à côté de ça, on a les nouvelles activités qui permettent la création en parallèle, et même pour le scénario pessimiste, à hauteur de plus de 30 000 emplois. Donc, c'est bien la création d'emploi nette qu'il faut regarder, et le document le mentionne également ; ça n'a peut-être pas été projeté directement, mais l'on a bien, selon le scénario, donc soit un scénario très optimiste à plus de 60 000 emplois créés qui, là, intègre à la fois les créations et les disparitions, et un scénario pessimiste qui est à +4 000. Donc, c'est vraiment les deux aspects qu'il faut bien regarder et pas seulement la partie sur les emplois existants. C'est bien aussi la création d'emplois qui est en jeu.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Et sur l'impact, la question était : « Est-ce que des évaluations pourraient être faites en dehors des emplois industriels ? » Aussi d'autres scénarios finalement avec de l'appui par exemple, Monsieur, il me semble, sur les activités touristiques, agrotouristiques.

M. Didier MAMIS, Secrétaire général aux Affaires régionales PACA

Là, je vais laisser la parole au DREETS. Mais, j'avais compris que c'était sur l'emploi global que ça avait été évalué et que ce n'était pas seulement les emplois directement industriels.

M. Sébastien DEBEAUMONT, DREETS

Exactement, Didier. Tu fais bien de le rappeler. Effectivement, c'est sur les emplois au global, c'est-à-dire emplois directs, emplois indirects, et emplois induits qui créent de la richesse sur un territoire dans la consommation des personnes qui sont présentes. Juste se rappeler de quoi l'on parle, des ratios ; Monsieur DIAZ en avait parlé. On considère que, pour un emploi direct, c'est 1,75 emploi indirect créé et 3 emplois induits. Donc, ça donne une idée de l'épaisseur. Encore une fois, on n'est pas dans l'opposition et l'on n'est pas du tout dans les mêmes échelles, c'est pour ça que je rappelais ces ratios par rapport au potentiel développement industriel, mais qui n'obère pas les autres formes de développement économique que, bien évidemment, l'on encourage, y compris dans une version de sobriété et de développement durable. Donc, ce que l'on va verser, nous, au débat, ce qu'on a prévu à cette heure-ci, c'est plutôt la réponse par rapport à ce qui a été évoqué à Beaucaire et à Saint-Martin-de-Crau, c'est les impacts potentiels en termes de destruction — c'est plutôt ça qui était négatif —, les impacts cumulés sur l'agriculture ou le tourisme, donc c'est ça qu'on s'apprête, dans un premier temps, à développer. Mais, encore une fois, ça n'obère pas les perspectives de développement de ces deux filières qui sont totalement complémentaires.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Et peut-être qu'on retient une demande de développement complémentaire dans des scénarios où il y aurait l'appui à d'autres activités, en tout cas de ce que je retiens de la proposition. Il reste deux questions. Alors, sur les atteintes à la santé...

Un intervenant dans la salle

On a un représentant de l'Agence régionale de santé qui est dans la salle, donc l'on va le laisser s'exprimer.

M. Olivier BRAHIC, directeur général adjoint ARS PACA

Bonjour. Olivier BRAHIC, le directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur. Sur ce type de sujet, dès lors que le projet industriel a été déposé à la DREAL et sur la base donnée à la DREAL effectivement, ce sera l'ARS qui fera l'impact sanitaire. En parallèle, sur les questions plus générales de surveillance sanitaire de la population, donc de l'évaluation de la santé de la population, c'est une agence nationale qui est indépendante, qui s'appelle Santé publique France, qui régulièrement fait des bulletins épidémiologiques régionaux qui donnent l'état de la santé de la population. Au niveau régional, sur la question des industries, ce sera mes équipes, l'Agence Régionale de Santé qui va réaliser l'impact sanitaire, et sur la question de la surveillance de l'état sanitaire de la population, c'est Santé publique France, qui est une agence nationale indépendante.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci pour ces précisions. On arrive vraiment à la fin. On a déjà dépassé le temps. Donc, les deux dernières sur la question de la vocation, sinon je vous propose qu'on passe à la conclusion, en sachant qu'on est vraiment au cœur du débat et que les discussions vont se poursuivre dans la suite. On pourra aussi poursuivre les échanges, y compris sur tous les scénarios et projections possibles, à l'occasion de la collation à l'issue de cette réunion. Peut-être pour conclure... Monsieur NOÉ, oui, je vous en prie.

M. NOÉ, citoyen, président de Géométhane

Jean-Michel NOÉ. C'est à titre personnel que je voudrais m'exprimer. Ça fait deux mois que je suis avec beaucoup d'intérêt ces débats, qui sont extrêmement riches. On parle beaucoup du très court terme. Qu'est-ce qu'on va faire demain ? Les projets qui sont déjà identifiés. Est-ce qu'on regarde assez loin dans le futur ? 2040, 2050. Qu'est-ce qu'on veut pour la région Sud ? La région Sud n'est pas complètement isolée. Elle est dans un ensemble européen et mondial. Comment va se positionner la région Sud par rapport à la zone industrialo-portuaire de Barcelone, de Zeebrugge, Rotterdam ? Quels sont les atouts de la région ? Il y a cette façade maritime, il y a le grand port maritime de Marseille, il y a l'industrie qui demande à être développée, décarbonée, redynamisée. On a des canalisations qui vont amener de l'hydrogène depuis l'Espagne, d'autres qui vont partir vers l'Allemagne. Est-ce que ça ne vaudrait pas la peine d'identifier les atouts de la région Sud (le soleil, le port, l'industrie, la capacité de stocker massivement de l'énergie, c'est l'hydrogène à Manosque) pour avoir cette vision ? Quel est notre rêve en 2040-2050 ? C'est un petit commentaire que je voulais faire.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur NOÉ. Pour toutes les personnes qui souhaiteraient contribuer à avoir un débat autoporté, vous avez les kits accessibles pour verser des contributions au débat sur l'avenir des territoires. Maintenant, pour conclure, Monsieur MAMIS, s'il vous plait.

M. Didier MAMIS, Secrétaire général aux Affaires régionales PACA

Écoutez, merci. Je voudrais d'abord, comme l'a fait mon collègue sous-préfet d'Istres, remercier l'ensemble des intervenants, des participants, ceux qui ont posé un certain nombre de questions, qui sont intervenus pour faire part de leur avis. C'est vraiment l'objet de ce débat : partager des avis, des points de vue, pouvoir les exprimer de manière sereine, apaisée, et je crois que ça a été la teneur de ce débat ce soir, très équilibré, très apaisé. Ce n'est pas toujours le cas. On a eu des moments un peu plus enflammés, mais, là, je dois dire qu'on était, ce soir, dans quelque chose de très posé. Alors, c'est peut-être le contenu finalement qui a voulu ça, puisque, là, on est sur cette vision un peu transversale des sujets. Où en sommes-nous de ce débat qui a commencé début avril, qui est extrêmement riche ? Et donc, je pense que la réunion de ce soir a bien répondu à cet aspect-là.

Peut-être quatre remarques pour conclure. La première : l'intérêt du débat. Je crois que, là, on est encore une fois dans une manifestation ce soir de l'intérêt de ces échanges. Pour rebondir sur la remarque qui a été faite juste avant, on est effectivement sur cette perspective de 2030-2035, puisque les projets dont on parle, ils s'inscrivent à peu près dans cette temporalité-là, donc c'est à cette échelle-là qu'on essaie d'avoir une vision la plus précise possible de ce qu'il est en train de se passer ou de ce que l'on voudrait qu'il se passe en termes de transformation industrielle, en termes d'évolution de ce territoire. Et, effectivement, ce n'est pas qu'une question d'industries, mais c'est tout l'ensemble des transports, du logement, de la qualité de vie de ses habitants dont il s'agit. C'est l'industrie qui est notre point d'entrée, mais l'on voit bien qu'on élargit largement la focale à l'aide et à travers ce débat. Et donc, je voudrais vraiment encore une fois l'intérêt de toutes ces discussions et de tous ces regards finalement qui se sont croisés encore ce soir.

Deuxième remarque sur l'objectif de décarbonation de l'industrie. Là aussi, je trouve que, pour avoir assisté à plusieurs réunions, et certains sont très assidus ici et je les en remercie, on voit quand même qu'on a cheminé dans ce débat sur la question de la décarbonation de l'industrie. Son caractère indispensable qui est largement partagé maintenant, il a été très expliqué. Le besoin en énergie également supplémentaire en électricité a été particulièrement débattu et mis en avant. Et donc, je trouve qu'on a progressé au travers de ce débat sur ce sujet-là.

Et je voudrais aussi en profiter pour éclairer sur les objectifs de décarbonation ; c'est une question qui a été posée tout à l'heure à ce sujet. On est bien dans des perspectives qui sont chiffrées, qui sont objectivées. C'est le travail qu'on fait avec le Conseil régional de ce que l'on appelle la planification écologique, la planification de cette transition, et l'on a des objectifs notamment sur l'industrie puisque c'est notre secteur le plus émetteur dans la région. On a bien des objectifs précis à 2030 normalement, mais également à 2040 et 2050. À 2030 par exemple, c'est -35, -40 % d'émissions de gaz à effet de serre qui sont visés pour le secteur industriel dans cette région. Et, dans les discussions qu'on a avec l'ensemble des industriels, c'est bien dans cette trajectoire-là qu'on s'inscrit, et l'on vérifie bien, au travers des projets qui sont présentés, que c'est bien dans cette ligne-là qu'on avance.

Bien entendu, cette question d'approvisionnement en électricité est centrale. Donc, là, je renvoie au débat de la semaine prochaine, de lundi prochain à Arles, et je crois que je n'ai pas besoin d'appeler beaucoup à une participation importante à ce débat puisque je pense qu'il y aura du monde. Mais, je voudrais confirmer encore une fois qu'on a mis un certain nombre d'éléments sur la table, notamment au travers de cette tierce expertise dont a parlé tout à l'heure brièvement. Donc, c'est vraiment une analyse objective qu'a demandée l'État pour challenger les scénarios qui sont présentés par RTE, et donc c'est comme ça qu'on le présente. Et je peux dire que je pense que l'expert lui-même viendra présenter son expertise, donc le résultat de son travail, à Arles, le 2.

Troisième élément que je voudrais indiquer brièvement, et qui a été très intéressant, je trouve, ce soir, c'est qu'on n'est pas seulement là aujourd'hui sur une thématique ou sur un projet industriel. On a bien vu toute l'importance d'avoir cette vision d'ensemble et de mesurer toute l'interaction, les interdépendances entre ces différents projets.

Et je crois pouvoir dire que c'est vraiment aussi la réalité de chaque projet industriel, c'est-à-dire qu'il y a des connexions avec d'autres, il y a des partages qui se font, il y a des réflexions communes, il y a des industriels qui travaillent ensemble justement pour réfléchir cette transition industrielle, et donc je crois que c'est intéressant aussi de mesurer cette dimension collective, et on l'a bien vu ce soir au travers de ce qui nous a été présenté.

Et quatrième et dernière remarque, sur les impacts, et je crois que c'est le grand intérêt aussi de ces discussions de ce soir et des documents qui ont été versés au débat : l'impact économique, notamment l'impact sur l'emploi dont il a été question, et je pense que c'est un élément essentiel pour qu'on mesure les différents enjeux, les objectifs que l'on partage ; puis, les effets cumulés, les fameux effets cumulés sur l'environnement, et je crois que, là aussi, on est sur un élément central de ce débat. Et ce qui a été présenté, l'avis de l'Autorité Environnementale, le travail de la DREAL qui s'en est suivi, l'étude, qui est en cours sur ce sujet et qui pourra être présentée, je crois, le 18 juin, sur ces questions d'effets cumulés sur l'environnement est absolument central dans notre débat et dans ce sujet de la transformation industrielle. Et je pense que ce sera un des acquis très intéressants de ce débat que de permettre une réflexion sur la durée sur ces questions d'effets cumulés, c'est-à-dire qu'on puisse mettre en place, — ça a été dit par la DREAL — une organisation des moyens pour mesurer dans le temps — parce que, ces projets, bien entendu, il va y en avoir d'autres et ils vont avoir une vie —, pour qu'on ait cette capacité de mesurer, à l'échelle de cette zone industrialo-portuaire, l'effet cumulé de ces projets sur l'eau, l'air, la production de déchets, etc., donc l'ensemble des impacts environnementaux que l'on peut mesurer.

Voilà ce que je peux dire en conclusion de ce débat pour vous remercier encore une fois d'y participer. Je crois qu'on a une ambition partagée qui est très forte pour ce territoire. C'est très ambitieux, et je crois que ce qui est derrière tout ça, c'est une volonté d'avoir une adhésion, d'avoir une acceptabilité, d'expliquer ce qui est en train d'être fait et de limiter au maximum les impacts négatifs, parce qu'il y en a forcément. Et donc, notre objectif est vraiment celui-là, donc expliquer, accompagner cette transition, et la faire partager. Donc, merci encore une fois à toutes et tous. Le débat se poursuit, et donc rendez-vous, je crois, demain déjà, et la semaine prochaine.

(Applaudissements.)

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Effectivement, merci à toutes les personnes qui ont participé à cette réunion. L'intention, c'était vraiment de se replacer à l'échelle de la vision globale. C'est possible, n'hésitez pas, à l'issue de cette réunion, à verser des contributions sur le site du débat. Demain, entre midi et 2 h, horaire différent, un temps de débat commun avec le SPPPI sur la question « la différence entre décarbonation et dépollution », donc un webinaire demain. D'autres webinaires porteront par exemple sur les questions liées à l'eau, au risque, à la démarche « Éviter, Réduire, Compenser », aux questions de l'emploi et de la formation. Donc, on va, dans d'autres temps du débat, aborder les différentes questions, mais, bien entendu, en gardant le cap de la vocation, qui est le cœur de ce débat, de l'avenir de territoires. Donc, merci encore. N'hésitez pas à vous rendre sur le site du débat, si vous le souhaitez, entre amis ou autres, faire une séance de photolangage et verser une contribution au débat. Merci. La collation est dans la salle d'à côté.

(Applaudissements.)